

COMMUNE DE ROBION



Débat d'Orientation Budgétaire 2025 Rapport de présentation

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

084-218400992-20250214-DE_2025_001-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/02/2025

Conseil Municipal du 13 février 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire représente une étape essentielle dans le cycle budgétaire des régions, départements et des collectivités de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.

La loi du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, la structure et la gestion de la dette. Ce rapport doit être communiqué aux membres des assemblées délibérantes en vue du Débat d'Orientation Budgétaire, au minimum 5 jours avant la réunion pour les conseillers municipaux. Il donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Dans un délai de quinze jours suivant la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire, ce rapport sera mis à la disposition du public à la mairie et sur le site internet de la collectivité afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations claires et précises sur la situation financière de la commune de Robion.

Le Débat d'Orientation Budgétaire est la première étape du cycle budgétaire annuel et il permet de rendre compte de la gestion de la collectivité tout en projetant ses capacités de financement pour l'avenir. Il va tenir compte des projets communaux en termes d'investissements, de la conjoncture économique et du contexte législatif national qui influent sur les capacités de financement de la commune. Le Débat d'Orientation Budgétaire doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires préfigurant les priorités qui seront affectées dans le budget primitif voire au-delà pour certains programmes importants. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Municipaux sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets communaux et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur nos capacités de financement. Le Document d'Orientation Budgétaire contribue donc à définir la stratégie financière de notre collectivité, conditionnée par :

- ↳ le contexte économique, financier et budgétaire,
- ↳ la maîtrise nécessaire des dépenses de fonctionnement,
- ↳ la volonté de maîtriser la fiscalité locale,
- ↳ une détermination très forte à poursuivre le désendettement en vue d'investissements futurs,
- ↳ la volonté d'assurer un niveau d'investissement le plus élevé possible.

Ce document définira donc les orientations budgétaires de la commune en termes d'évolutions prévisionnelles de dépenses et recettes (fonctionnement et investissement), en précisant les hypothèses d'évolution retenues notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre notre commune et la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse. Le Document d'Orientation Budgétaire déterminera également les engagements pluriannuels des investissements et apportera une expertise sur la structure et la gestion de la dette de notre collectivité.

Le Budget Primitif 2025 devra répondre au mieux aux préoccupations de la population Robionnaise tout en intégrant le contexte national marqué par de nombreuses incertitudes politiques dues à l'absence d'une majorité parlementaire complexifiant l'adoption des budgets.

I - LE CONTEXTE MACROECONOMIQUE

1) PERSPECTIVES ECONOMIQUES

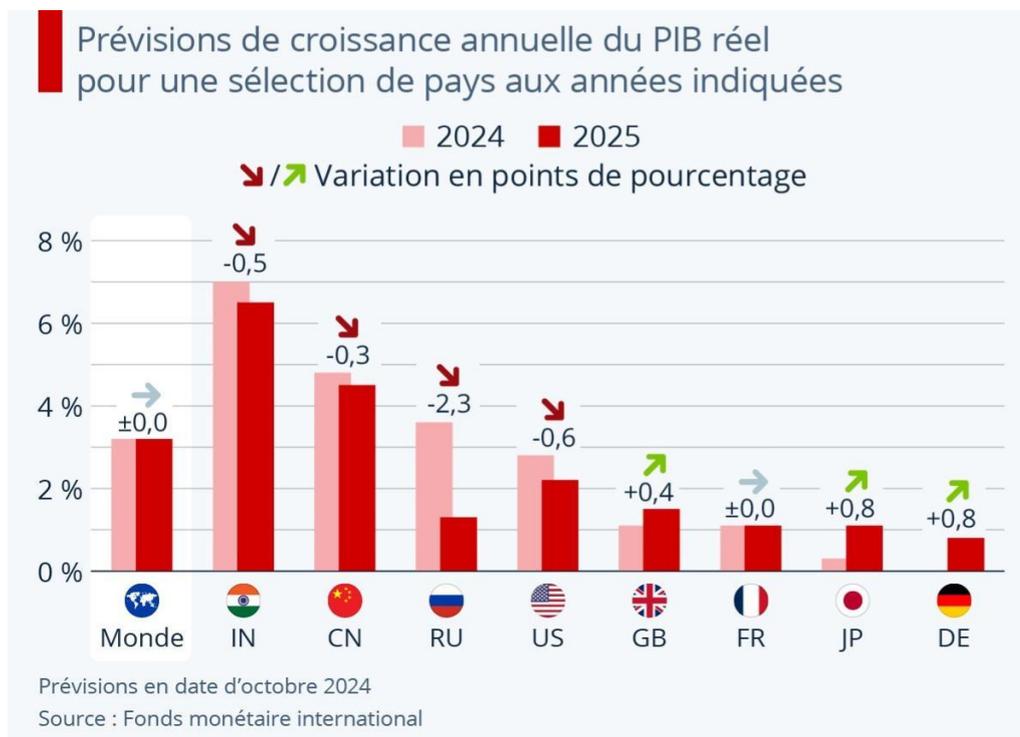
Croissance :

↳ Ces dernières années, l'économie mondiale a fait preuve de résilience malgré le contexte de crises successives (pandémie, crise énergétique, environnement géopolitique). En 2024, la croissance mondiale est restée stable tandis que l'inflation poursuivait son repli. Cette résilience devrait se confirmer et le PIB mondial devrait progresser de 3.3 % au cours des années 2025 et 2026. Une inflation en diminution, une croissance stable de l'emploi et des politiques monétaires moins restrictives seront des facteurs nécessaires pour soutenir la demande. Néanmoins, les fortes tensions géopolitiques observées dans le monde et notamment au Moyen Orient font peser un risque sur les approvisionnements de pétrole en provenance de ces régions. Une nouvelle flambée des prix de l'hydrocarbure aurait pour conséquence une forte hausse de l'inflation mondiale et mettrait à mal la croissance et l'ensemble des prévisions. Une croissance moins dynamique que prévu ou des écarts importants par rapport aux prévisions pourrait provoquer des turbulences dans les flux de capitaux ou les taux de change des économies de marché émergentes. A contrario, l'amélioration de la confiance des consommateurs conjuguée à un redressement du pouvoir d'achat pourrait se traduire par un recul du taux d'épargne stimulant les dépenses.

Dans ce contexte d'incertitude, les principales actions des pouvoirs publics pour dynamiser la croissance économique seront donc :

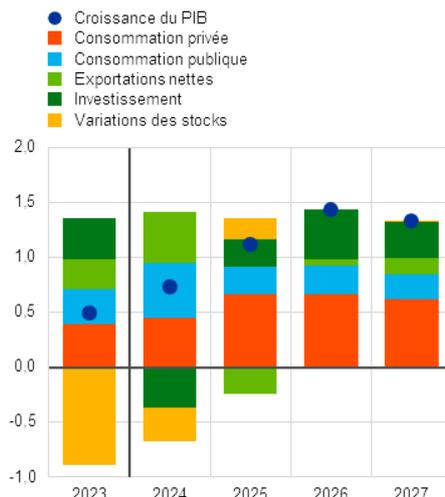
- Le repli continu et durable de l'inflation en corrélation avec les objectifs des banques centrales afin d'interagir sur l'abaissement des taux directeurs,

- Des décisions importantes en matière budgétaire afin d'assurer une viabilité de la dette tout en préservant une marge de manœuvre permettant aux pouvoirs publics de faire face à de futures crises et générer des ressources qui permettront de faire face à des tensions sur la dépense,
- La nécessaire obligation de réaliser d'ambitieuses réformes structurelles visant notamment à l'accroissement de l'emploi et de la productivité de main d'œuvre pour rendre plus soutenable la dette,
- Renforcer la coopération internationale pour soutenir les échanges mondiaux et réduire la fragmentation géopolitique.



↳ Dans la zone euro, la croissance du PIB devrait se renforcer, passant de 0,8 % en 2024 à 1,3 % en 2025. Les prévisionnistes optent pour une croissance à 1,5 % en 2026 sur fond de redressement de la demande intérieure et sur la base de revalorisations salariales dynamiques sur le marché du travail et la progression continue des revenus disponibles réels stimulant la consommation privée. D'autre part, l'investissement privé devrait bénéficier de conditions de crédit plus favorables et l'investissement public serait facilité par la reprise économique et la résilience. Les politiques budgétaires devront rester prudentes et dans le même temps répondre aux besoins d'investissement liés à la sécurité énergétique et à la décarbonation. La croissance économique devrait donc s'améliorer dans la zone euro en raison de l'assouplissement des conditions financières et par la hausse modérée des prix de l'énergie et des matières premières.

Croissance du PIB en volume de la zone euro – ventilation des principales composantes de la dépense



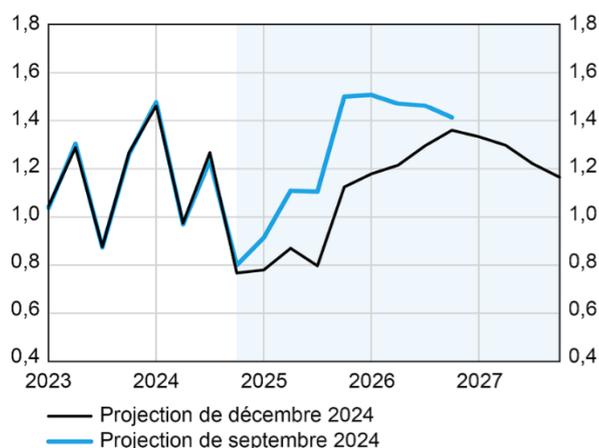
Source : BCE

↳ En 2025, sur le territoire national, la croissance du PIB demeurerait faible en raison notamment de l'incertitude politique et budgétaire. Ainsi l'INSEE prévoit une progression du PIB de l'ordre de 0.2 % par trimestre. Cette prévision est confirmée par la Banque de France qui prévoit une croissance, pour cette année, à 0.9 % estimant que la demande de modération moindre de l'effort budgétaire serait compensée par une moindre incertitude sur les finances publiques. Pour les années suivantes, les projections prévoient une croissance de 1.3 % en 2026 et 2027, niveaux similaires à ceux de la « zone euro ». Cependant, malgré une croissance positive, le niveau de la dette rapporté au PIB continue de progresser et pourrait même atteindre 117 % de la richesse nationale en 2027. Cet état de fait provient de dépenses supérieures aux recettes avant le paiement des intérêts de la dette.

Aux incertitudes internes s'ajoutent les aléas géopolitiques toujours élevés et désormais aussi ceux qui pèsent sur le commerce international et notamment le risque de tensions commerciales en cas de hausse des droits de douane aux États-Unis, dont les effets sont difficiles à chiffrer actuellement.

Croissance en PIB réel

(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)

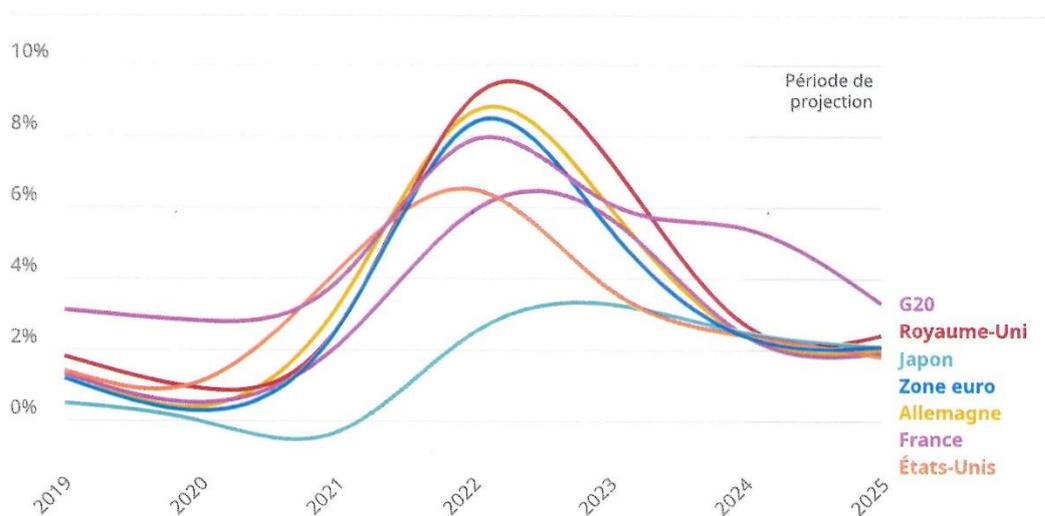


Sources: Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

L'inflation :

↳ Au niveau mondial, l'inflation devrait progressivement baisser alors même que les prix des services continuent de croître dans les économies avancées en raison de la forte augmentation des salaires. La hausse de l'indice mondial des prix à la consommation (IPC) devrait décélérer et revenir de 4,2 % en 2024 à 2,6 % en 2027. Dans les économies avancées, le processus de désinflation devrait se prolonger et l'inflation totale converger graduellement vers les objectifs des banques centrales d'ici à 2026.

Inflation globale en %

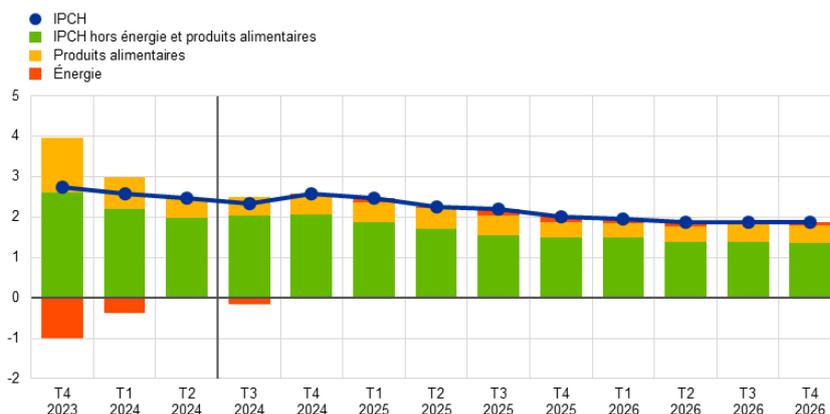


Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

↳ En Europe, la progression de l'IPCH (Indice de Prix à la Consommation Harmonisé) s'est accélérée quelque peu au dernier trimestre 2024 en raison principalement d'effets de base relatifs aux prix de l'énergie mais devrait revenir à 2,2 % en 2025 et 1,9 % en 2026. Globalement au niveau européen, la trajectoire indique une situation désinflationniste.

Dans la zone euro, sous l'effet de salaires qui continuent de progresser à un rythme soutenu, l'inflation intérieure demeure élevée. Cependant, les tensions sur les coûts de la main-d'œuvre s'atténuent, et les bénéfices amortissent en partie l'incidence de la hausse des salaires sur l'inflation.

Progression de l'IPCH dans la zone euro



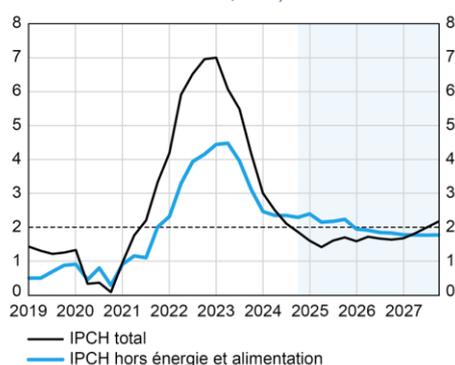
↳ Au niveau national, l'IPCH s'inscrirait durablement sous le seuil des 2 %, tandis que l'inflation hors énergie et alimentation reculerait plus progressivement. Sur l'ensemble de l'année 2024, l'inflation totale diminuerait ainsi nettement, passant de 3,0 % en glissement annuel au premier trimestre à 1,9 % au quatrième trimestre. Cette diminution proviendrait essentiellement de la dynamique à la baisse des prix des biens alimentaires et énergétiques. En 2025, l'inflation diminuerait de nouveau pour s'établir à 1,6 % en moyenne annuelle, après 2,4 % en 2024. Ce recul s'expliquerait en particulier par une inflation négative des prix de l'énergie (baisse des tarifs réglementés de vente de l'électricité en début d'année).

IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

Décomposition de l'IPCH

Graphique 3 : IPCH et IPCH hors énergie et alimentation

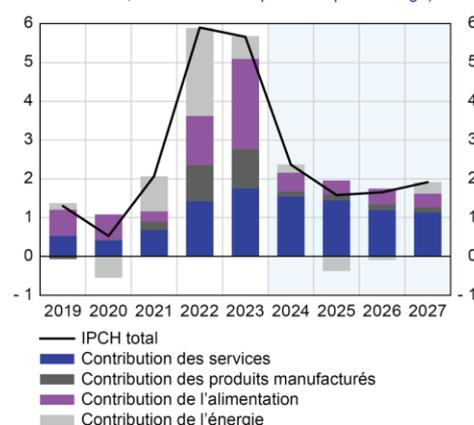
(glissement annuel de séries trimestrielles, en %)



Note : IPCH, indice des prix à la consommation harmonisé.
Sources : Insee jusqu'au troisième trimestre 2024, projections Banque de France sur fond bleuté.

Graphique 4 : Décomposition de l'IPCH

(croissance annuelle en %, contributions en points de pourcentage)



Sources : Insee jusqu'en 2023, projections Banque de France sur fond bleuté.

Source INSEE – Banque de France

Les taux d'intérêts :

Le taux d'intérêt est fixé par rapport aux taux directeurs d'une banque centrale pour les prêts qu'elle accorde aux banques commerciales qui en ont besoin. Il influence le taux d'intérêt auquel les banques commerciales prêtent à leur tour à leurs clients, notamment les ménages et les entreprises.

La tendance est actuellement à la baisse et elle se confirmerait du côté de la Banque Centrale Européenne (BCE). Les taux d'intérêt directeurs de la BCE, principal instrument pour définir l'orientation de la politique monétaire, sont passés de 3.40 % en octobre 2024 à 3.15 % en décembre 2024 après avoir observé un pic à 4.50 % observé en septembre 2023.

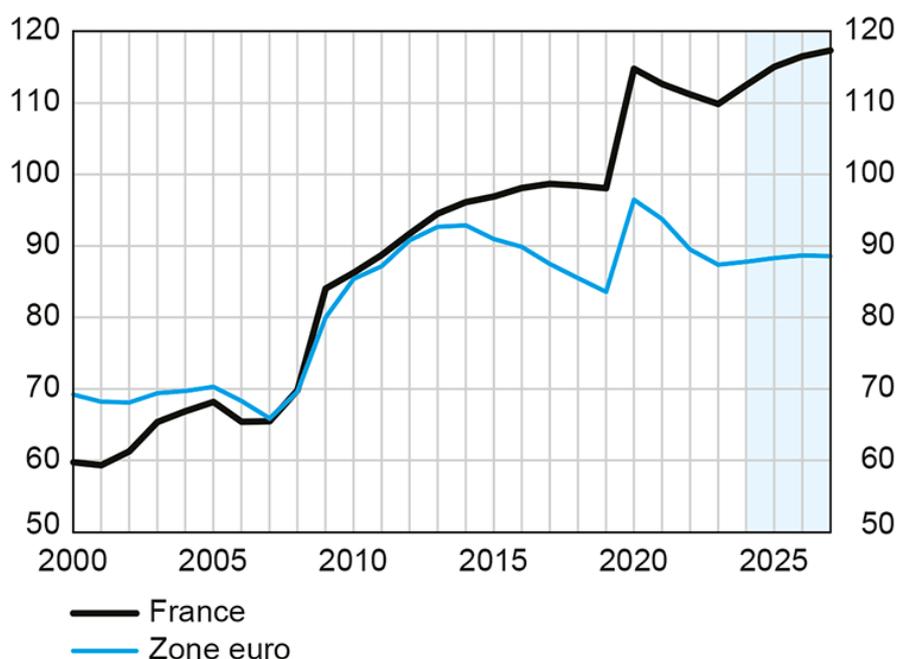
Les finances publiques :

En 2024, le solde public devrait atteindre 6,1 % du PIB bien au-delà des estimations prévues lors du vote du budget de l'Etat pour l'année 2024. Cette nouvelle dégradation de la situation budgétaire s'expliquerait à la fois de prélèvements obligatoires moins dynamiques que le PIB, du fait notamment de la composition de la croissance (tirée par les

exportations et la consommation publique), de dépenses primaires (hors crédit d'impôt) plus dynamiques que le PIB et d'une hausse de la charge d'intérêts en points de PIB.

Le projet de budget du gouvernement devrait prévoir un déficit public qui n'excéderait pas les 5 % dans la continuité des hypothèses des finances publiques du Projet de Loi de Finances (PLF) et du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) pour 2025 présenté le 10 octobre 2024. En raison du vote de la motion de censure du 4 décembre 2024, ces projets n'ont pas été mis en œuvre. De ce fait, une hypothèse alternative de transition a été prise, une loi spéciale autorisant l'État de pouvoir continuer à percevoir les impôts existants jusqu'au vote d'une nouvelle loi de finances pour l'année 2025. Le vote de cette loi spéciale a permis également d'ouvrir par décret les crédits applicables aux services votés, c'est-à-dire indispensables à l'exécution des services publics. Mais, ces crédits ne peuvent excéder le montant des crédits ouverts par la loi de finances initiale de l'année en cours. Le 5 février 2025, l'Assemblée Nationale a adopté la version finale du Projet de Loi de Finances et il doit désormais être voté par le Sénat. La part de la dette publique atteindrait 115.5 % du PIB et le déficit de l'Etat s'élèverait à 139 milliards d'euros. L'objectif de passer sous la barre des 3% de déficit en 2029 serait maintenu par l'exécutif.

Dettes publiques en France et en zone Euro en % du PIB



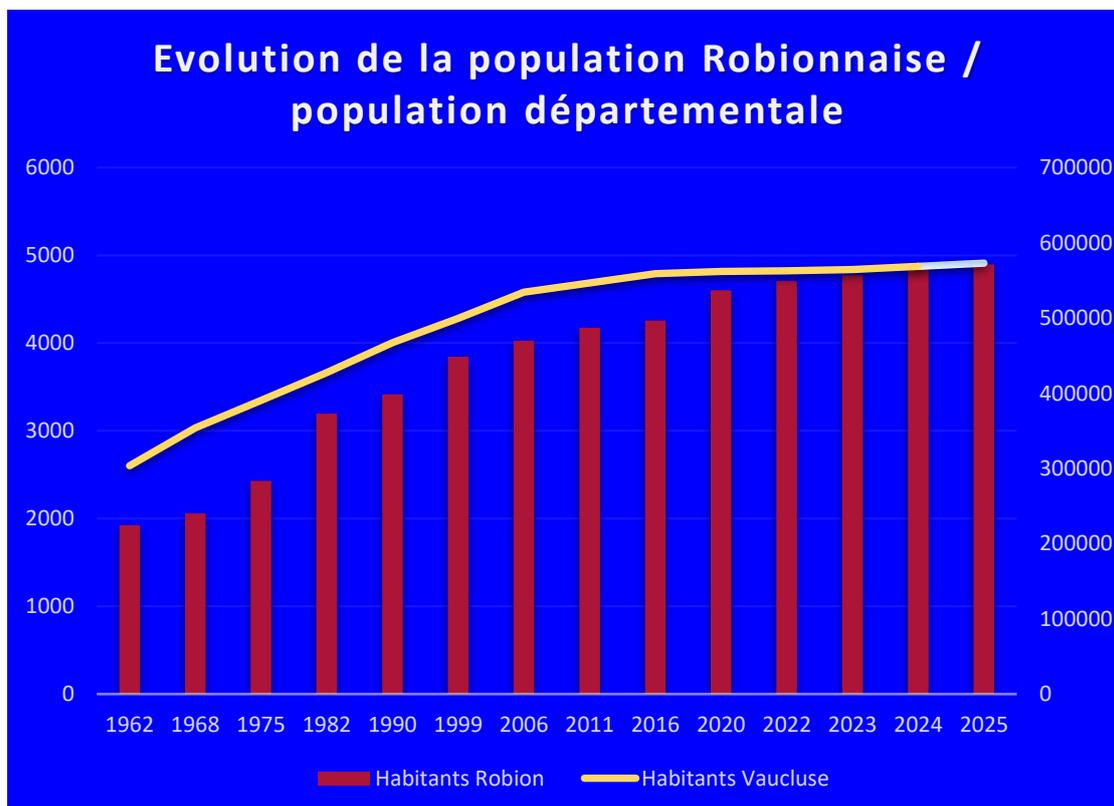
Sources : Insee et Eurostat jusqu'en 2023, projections Banque de France et Eurosysteme sur fond bleuté.

L'élaboration budgétaire va être réalisée dans un contexte national et international d'incertitudes accrues. Les risques géopolitiques et les doutes au niveau de l'action publique se sont intensifiés. L'intensification des conflits qui se déroulent au Moyen-Orient ou en Ukraine pourrait perturber les marchés mondiaux et plus précisément celui de l'énergie. De fait, les perspectives économiques mondiales pourraient être remises en cause. Une hausse de l'inflation mondiale pèserait nécessairement sur la croissance économique. Par ailleurs, un regain de protectionnisme, notamment de la part des grandes économies, constituerait un autre risque de dégradation par rapport aux prévisions. En France, sur le plan politique, la situation est devenue extrêmement complexe. En effet, le 12 novembre 2024, à une large majorité, les députés ont rejeté la première partie du projet de loi de finances 2025. Une motion de censure du gouvernement a été votée et la loi de finances n'a pas adoptée. Depuis, il semblerait qu'un consensus ait été trouvé sur un Projet de Loi de Finance devant permettre à l'Etat d'avoir un budget avant le 15 février 2025. Dès lors, c'est dans ce cadre particulier qu'est élaboré le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025. Dans ce contexte délicat, la commune de Robion va construire une stratégie financière à la hauteur du dynamisme qu'elle affiche au cours de ce mandat électoral.

II – ANALYSE FINANCIERE

Evolution de la population robionnaise

Les dernières analyses de l'INSEE fixent la population de Robion à 4 896 habitants au 1^{er} janvier 2025. La commune de Robion compte cette année cinquante-neuf habitants de plus que l'année précédente soit 1.22 % d'augmentation traduisant ainsi depuis quelques années le dynamisme de la commune et son attractivité au sein d'un bassin de vie autour de la ville centre « Cavaillon » qui est en net repli en terme démographique au profit de ses communes périphériques.



L'évolution de la population Robionnaise semble suivre globalement, au fil du temps la même courbe, que celle du Département de Vaucluse.

[Robion commune membre de la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse](#)

La collectivité a délégué certaines compétences à l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont elle fait partie (développement économique, aménagement de l'espace économique, équilibre social et de l'habitat, voirie d'intérêt communautaire, collecte et traitement des déchets, gestion des équipements culturels et sportifs, petite enfance, la gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ainsi que la compétence eau et assainissement et la gestion des eaux pluviales urbaines au sens de l'article L.2226-1 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis le 1^{er} janvier 2020).

Par arrêté préfectoral en date du 16 décembre 2016, la Communauté d'Agglomération Luberon Monts de Vaucluse a été constituée à compter du 1^{er} janvier 2017. La commune de Robion fait partie de cet Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe seize communes : Les Beaumettes, Cabrières d'Avignon, Cavaillon, Cheval Blanc, Gordes, Lagnes, Lauris, Lourmarin, Maubec, Mérindol, Oppède, Puget, Puyvert, Robion, Les Taillades et Vaugines.

[Les budgets de la commune de Robion](#)

Dans le contexte économique et politique prédéfini antérieurement, la commune de Robion devra présenter en 2025 les budgets suivants :

- Un budget principal,
- Un budget annexe « Immeubles de Rapport » qui concerne les immeubles à caractères commerciaux.

Les présentes données de ce Rapport d'Orientation Budgétaire sont issues de la balance des comptes de la commune et des fiches d'Analyse des Equilibres Financiers Fondamentaux (AEFF).

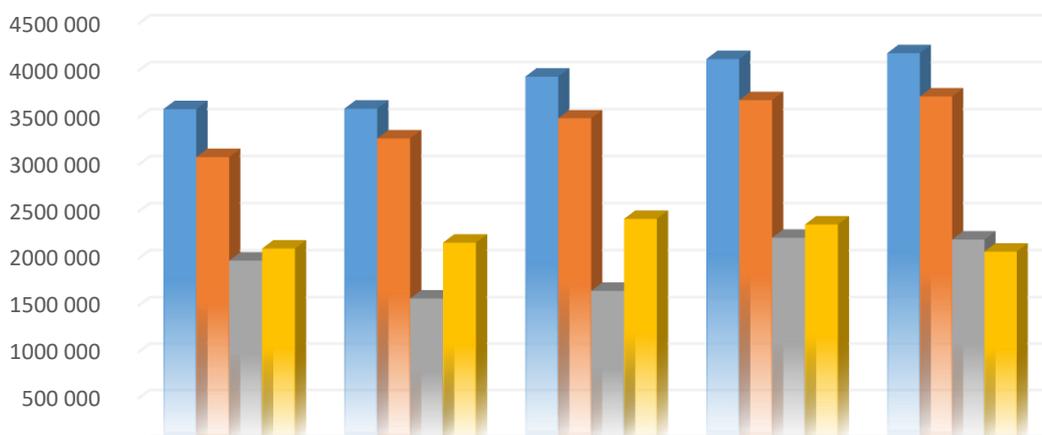
BUDGET PRINCIPAL

Malgré des conditions d'élaboration budgétaire très incertaines et l'incertitude qui pèse sur les décisions finales de la loi de finances 2025, la commune de Robion souhaite rester ambitieuse en matière de politiques publiques et d'équipements structurants. Grâce à une gestion fine et prudente depuis de nombreuses années, la commune de Robion a conservé une situation financière saine qui lui permet jusqu'ici de poursuivre la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics.

Une grande partie des ressources des collectivités résultent des décisions gouvernementales prises en matière fiscale et de concours financiers. Il est fort probable que des ajustements structurels seront à prévoir par rapport au Document d'Orientation Budgétaire lors du vote du Budget Primitif 2025 en mars/avril prochain du fait du retard pris dans le processus budgétaire de l'État.

Evaluation financière – Budget principal

EVOLUTION PLURIANNUELLE DES SECTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT



	2020	2021	2022	2023	2024
■ Recettes de fonctionnement	3 589 881	3 595 165	3 936 347	4 122 449	4 185 861
■ Dépenses de fonctionnement	3 079 707	3 278 025	3 492 664	3 685 667	3 724 218
■ Recettes d'investissement	1 977 617	1 574 722	1 655 661	2 220 373	2 201 846
■ Dépenses d'investissement	2 105 897	2 169 041	2 422 336	2 362 144	2 073 278

■ Recettes de fonctionnement ■ Dépenses de fonctionnement ■ Recettes d'investissement ■ Dépenses d'investissement

Résultats du Compte Financier Unique prévisionnel 2024 du budget principal

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Résultats reportés 2023</i>		2 077 484.89	147 534.43			1 929 950.46
<i>Opérations de l'exercice 2024</i>	3 724 218.72	4 185 861.25	2 073 278.52	1 664 612.12	5 797 497.24	5 850 473.37
TOTAUX	3 724 218.72	6 263 346.14	2 220 812.95	1 664 612.12	5 797 497.24	7 780 423.83
Résultat de clôture du budget Ville sans les R à R		2 539 127.42	556 200.83			1 982 926.59
<i>Restes à réaliser</i>			933 257.49	540 043.15	933 257.49	540 043.15
<i>TOTAUX R à R</i>			393 214.34			
<i>Résultats définitifs avec les R à R</i>		2 539 127.42	949 415.17			1 589 712.25

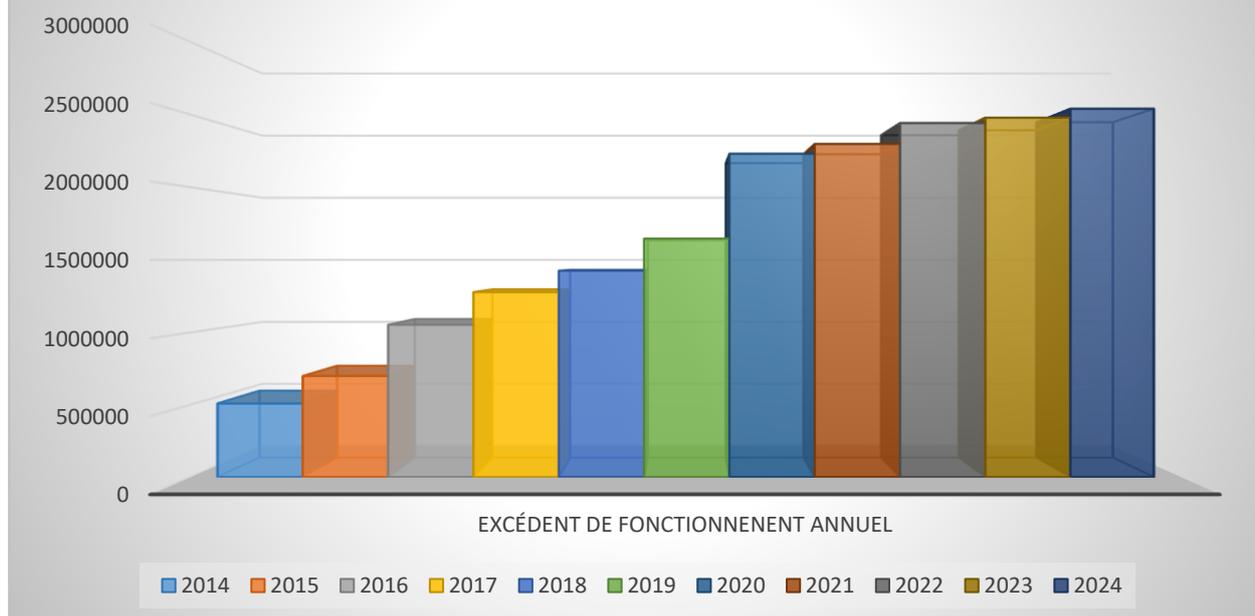
Le Compte Financier Unique devrait faire apparaître un déficit de la section d'investissement eu égard au volume du montant des investissements engagés en 2024 auquel il faut ajouter le résultat des restes à réaliser, ce qui se traduit par un déficit net de 949 415.17 €. Les reports de crédit permettront de financer les opérations en cours de la section d'investissement et notamment :

↳ Des travaux d'aménagement du cœur historique de la commune.

↳ Les frais de maîtrise d'œuvre de la billetterie du théâtre de Verdure et du pôle intergénérationnel.

L'excédent de fonctionnement dégagé sur l'exercice 2024 est de 2 539 127.42 €. Il est une nouvelle fois en légère progression par rapport aux années précédentes. Cet excédent de fonctionnement caractérise bien l'effcience et l'efficacité des politiques de maîtrise des dépenses de fonctionnement mises en place depuis 2015 au sein de la collectivité.

Evolution annuelle des excédents de fonctionnement



L'excédent de fonctionnement de la collectivité, après avoir enregistré une progression régulière depuis 2015, tend à se stabiliser à un niveau structurel relativement élevé dans une commune où les recettes de fonctionnement sont historiquement basses. Les résultats successifs enregistrés au fil des ans sont le fruit d'une politique budgétaire rigoureuse qui permet à la collectivité de dégager des ressources propres permettant des travaux d'investissement conséquents.

L'autofinancement est un levier essentiel de l'investissement. La « règle d'or », qui régit la construction budgétaire des collectivités territoriales, impose que leurs recettes de fonctionnement couvrent leurs dépenses de fonctionnement et interdit le recours à l'emprunt pour cette section du budget. L'autofinancement brut appelé aussi épargne brute doit en priorité couvrir le remboursement de la dette, le solde pouvant ensuite être affecté à l'investissement, ce que fait notre collectivité.

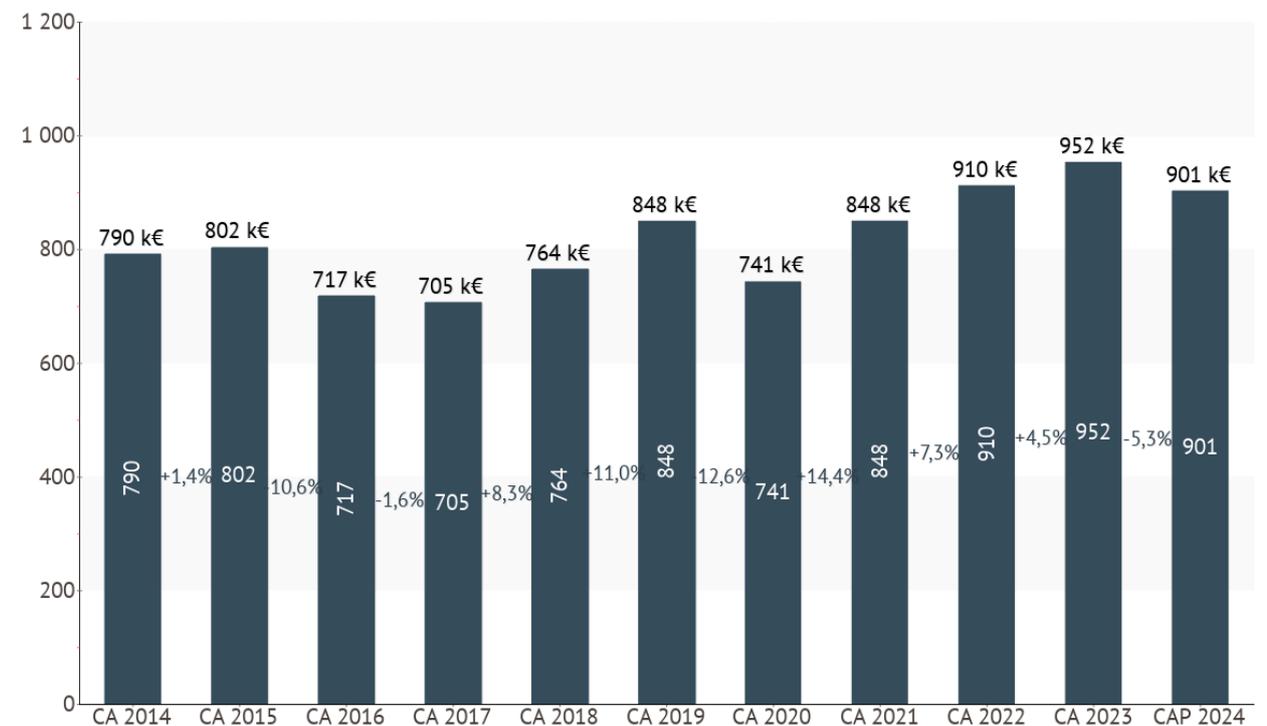
Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du Compte Financier Unique fera l'objet d'une affectation par décision de l'assemblée délibérante. Le résultat à affecter sera le résultat cumulé, c'est-à-dire le résultat de l'exercice N-1 tenant compte du report du résultat de fonctionnement de l'exercice N-2.

L'affectation de résultat décidée par l'assemblée délibérante se devra au moins de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement N-1, tel qu'il apparaîtra au Compte Financier Unique.

Les dépenses réelles de fonctionnement

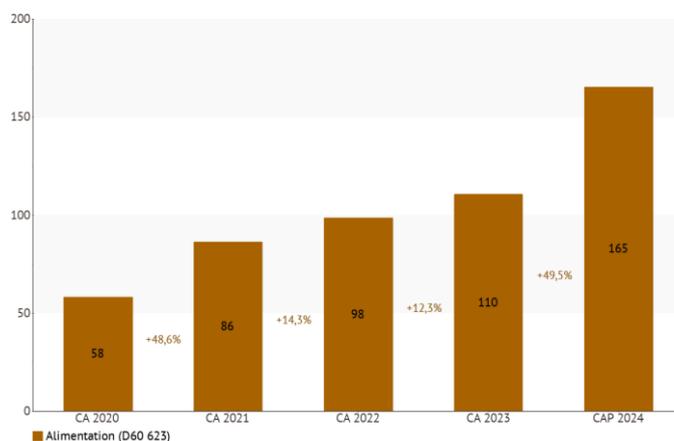
Les charges à caractère général

Charges à caractère général (D011) en k€
Évolution annuelle moyenne : +1,32%

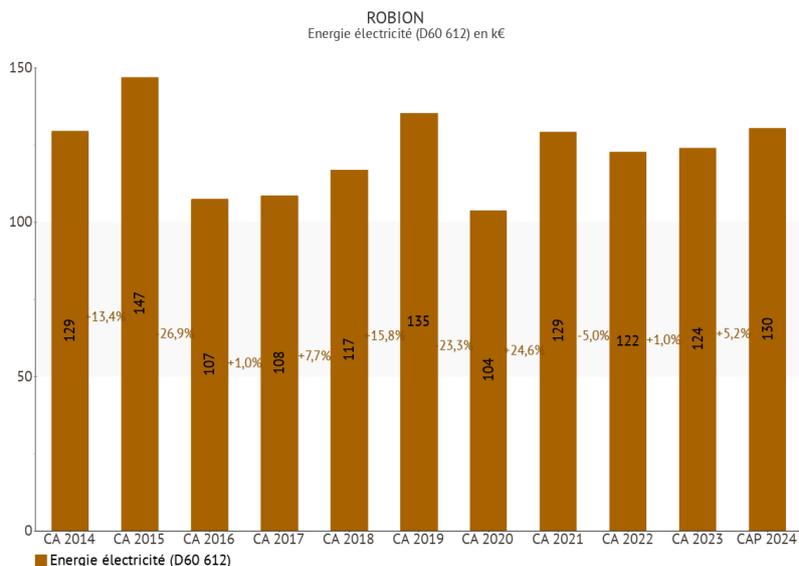


Les charges à caractère général évoluent en fonction de l'évolution des prix des matières premières et des fournitures, mais aussi en fonction des nouveaux équipements et des services à la population. La collectivité a la maîtrise de ses charges à caractère général et elles n'évoluent plus que par rapport au taux d'inflation constaté sur le territoire national. L'article budgétaire qui a le plus augmenté est celui des denrées alimentaires du fait de la création de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement au 1^{er} janvier 2024 et des efforts de la collectivité par rapport aux principes et obligations de la Loi Egalim.

ROBION
Alimentation (D60 623) en k€

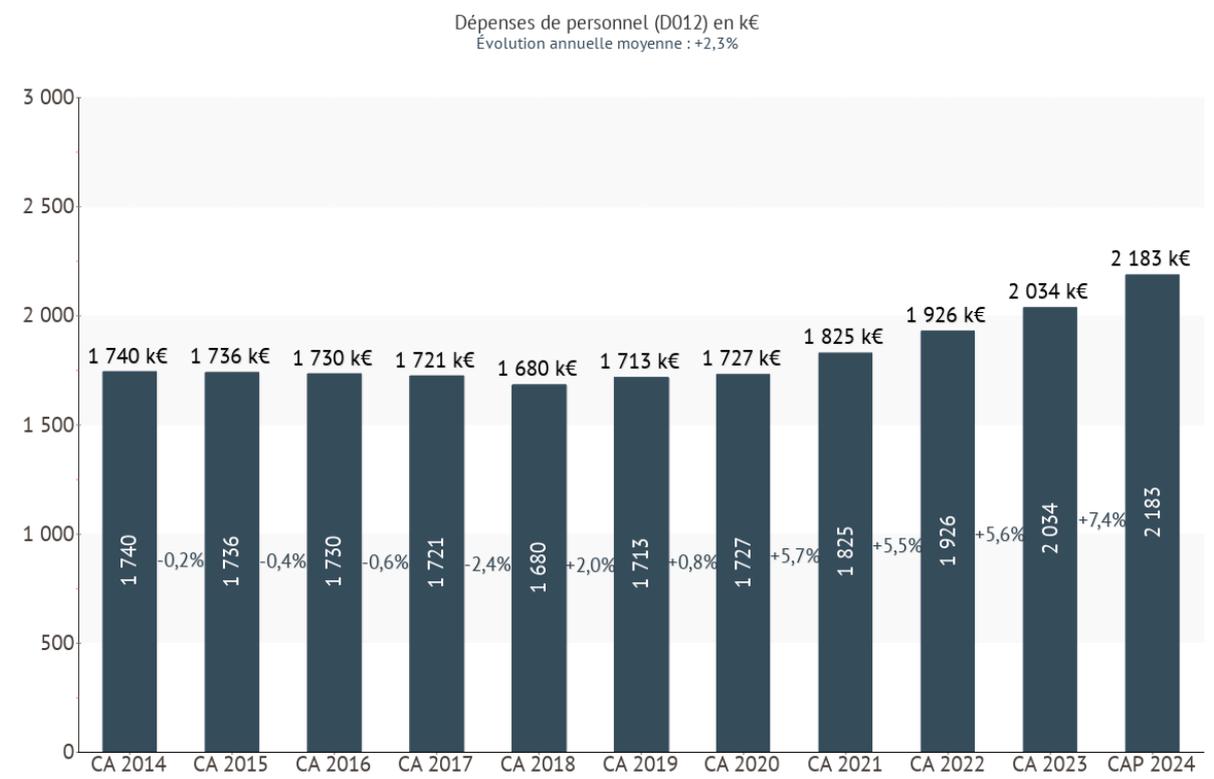


Malgré un contrat de fourniture en électricité signé le 1^{er} janvier 2024 moins avantageux que le précédent et une hausse des prix de l'énergie, la collectivité a fait les efforts nécessaires pour maîtriser ce poste de fonctionnement sur l'année 2024.



Sur l'année N-1, les charges à caractère général ont représenté 186 € par habitant contre 199 € en 2023 soit en légère diminution par rapport à l'exercice précédent en raison des efforts de la collectivité pour la maîtrise des consommations afférentes à ce chapitre budgétaire.

Les dépenses de personnel



Le suivi budgétaire de la masse salariale amène nécessairement à comparer son évolution entre deux ou plusieurs années. Les écarts de masse salariale peuvent s'expliquer, dans la Fonction Publique Territoriale, par plusieurs variables : la différence d'effectifs, la différence dans la structure des effectifs et l'ancienneté des agents.

En d'autres termes, il est nécessaire de tenir compte de l'effet Glissement Vieillessement et Technicité (G.V.T.) lorsque l'on procède à l'analyse de la variation de la masse salariale entre deux périodes. Le G.V.T. prend en compte :

- le Glissement : augmentation des salaires due aux promotions individuelles
- le Vieillessement : augmentation des salaires due à l'ancienneté des salariés
- la Technicité : augmentation des salaires due à la progression des qualifications techniques.

Aussi ce chapitre budgétaire a été impacté en 2024 par :

↳ la création d'un nouveau service public : l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) qui a lui seul représente la plus grande partie de cette évolution annuelle 2023 – 2024. En effet, les frais de personnel relatifs à l'ALSH ont représenté 106 K€ sur le dernier exercice comptable.

↳ les augmentations réglementaires relatives à la modification de la valeur du point d'indice avec la revalorisation des grilles indiciaires liée à certaines catégories d'agents ainsi que la revalorisation pour l'ensemble des agents de 5 points d'indice au 1^{er} janvier 2024 ;

↳ le remplacement dans les services par des agents en congés maladie ou de maternité par des agents bénéficiant d'une indemnité de fin de contrat plus communément appelée « prime de précarité » .

Notre collectivité va poursuivre en 2025 les objectifs d'optimisation de ses effectifs et de sa masse salariale en adéquation avec les objectifs de satisfaction des administrés devant le service public.

La structure de l'emploi dans la collectivité

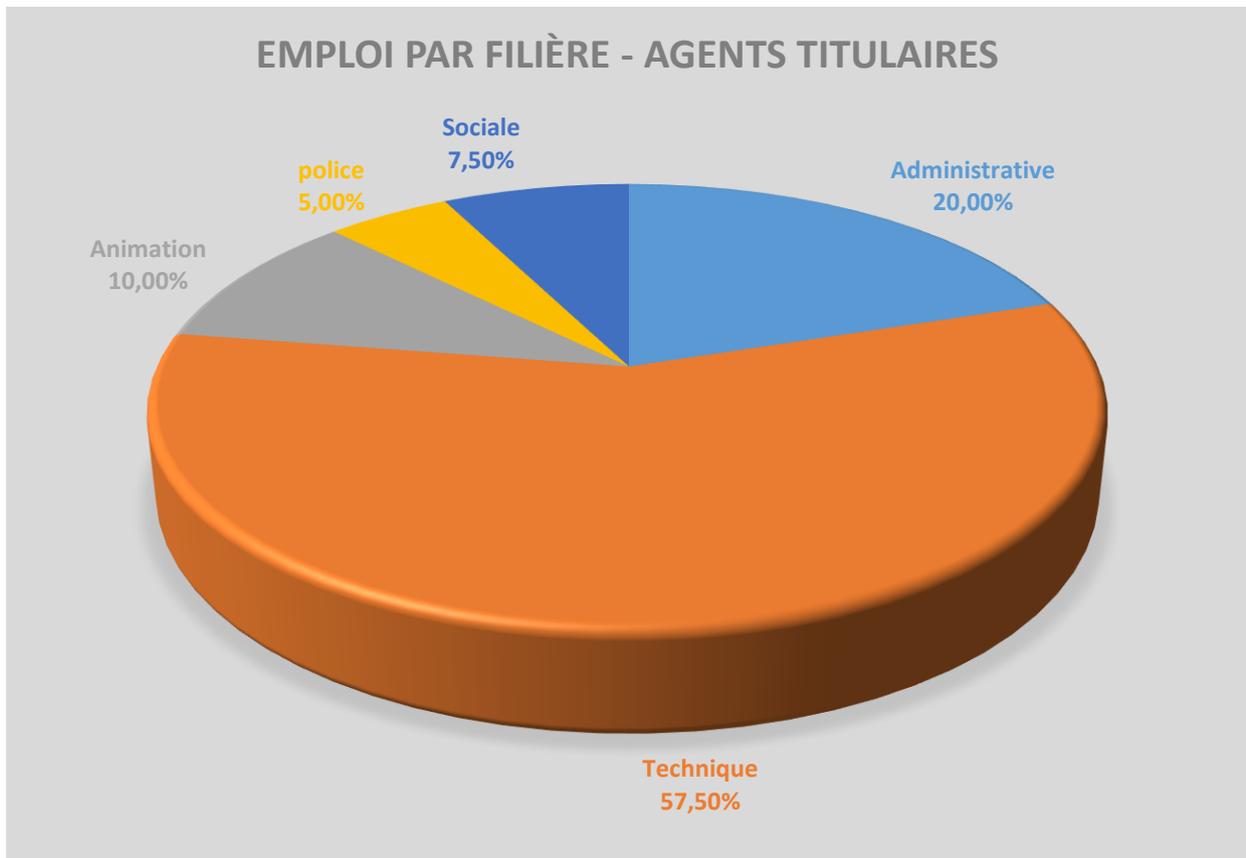
La structuration des emplois au 31 décembre 2024 se décomposait de la manière suivante :

Filières	Nombre				Total	
	Fonctionnaires		contractuels			
	Nbre	ETP	Nbre	ETP	Nbre	ETP
Administrative	8	7.80	2	2	10	9.80
Technique	23	21.90	7	6.31	30	28.21
Animation	4	4	4	3.11	8	7.11
Police	2	2			2	2
Sociale	3	2.72			3	2.72
Total	40	38.42	13	11.42	53	49.84

Le personnel titulaire représente 75.5 % (88 % en N-1) des effectifs et celui des contractuels 24.5 % (12 % en N-1) soit une diminution du personnel titulaire par rapport à l'an dernier qui s'explique par de nombreux départs à la retraite remplacés par des agents contractuels. Il y a eu notamment au cours de l'année 2024 :

- ↪ Quatre départs à la retraite, trois dans la filière technique et un dans la filière administrative,
- ↪ Le recrutement d'agents en contrats d'engagement éducatif pour les besoins de l'ALSH,
- ↪ Six mises en stage,
- ↪ Trois titularisations,
- ↪ Une réussite au concours en détachement pour stage et une intégration suite à détachement,
- ↪ Une mutation externe,
- ↪ Trois démissions de contractuels,
- ↪ Un contrat PEC a été conclu et un renouvelé,
- ↪ Trois mises en disponibilité,

- ↪ Une fin de disponibilité,
- ↪ Deux congés parentaux dont une prolongation,
- ↪ Une disponibilité d'office pour raison de santé,
- ↪ Un congé de longue maladie.



La filière technique (service technique municipal et personnel technique affecté aux écoles) représente toujours la part la plus importante des fonctionnaires de la collectivité (57.50 % des fonctionnaires titulaires). Des outils de management ont été mis en place au sein de la collectivité :

- ↪ Les services de la mairie de Robion fonctionnent sur la base réglementaire de 1 607 heures annualisées avec des cycles de travail adaptés aux besoins des services.
- ↪ La commune de Robion favorise l'articulation vie privée – vie professionnelle en octroyant aux agents lorsque la nécessité du service le permet le temps partiel sur autorisation. Au sein de la collectivité 10.62 % des postes sont occupés par du personnel à temps partiel (2 femmes et 1 homme). La commune de Robion a fait le choix de favoriser le recrutement, la formation et l'aménagement de postes de personnes présentant un handicap. Ainsi, 10 % de l'effectif de la collectivité sont concernés par cette dernière volonté politique.

↪ La collectivité a engagé depuis quelques années une démarche de réorganisation de ses services. Elle s'est traduite par la mise en place d'un organigramme dont l'objectif premier était la rationalisation des différents services et la maîtrise de la masse salariale.

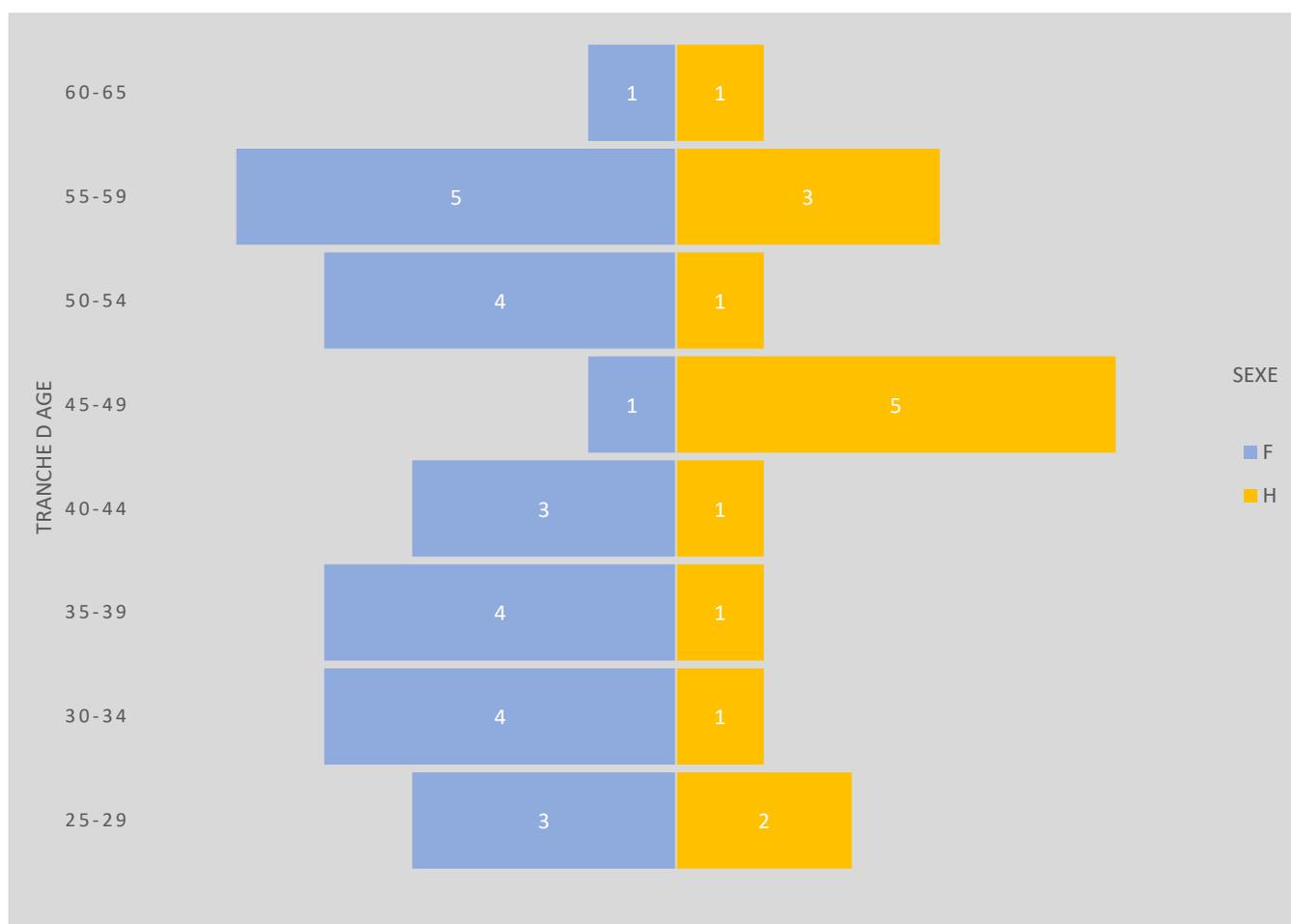
↪ La collectivité engage, chaque année, une réflexion sur la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences afin d'anticiper les futurs départs à la retraite.

↪ Les Lignes Directrices de Gestion (LDG) mises en place au 1^{er} janvier 2021, suite à la Loi de transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, viennent également rationaliser la masse salariale en orientant la carrière des fonctionnaires vers une valorisation des parcours professionnels individuels. Ces Lignes Directrices de Gestion (LDG) devraient être réactualisées prochainement.

↪ La commune dispose d'un Comité Technique (CT), instance consultative composée de représentants du personnel et de représentants de la collectivité.

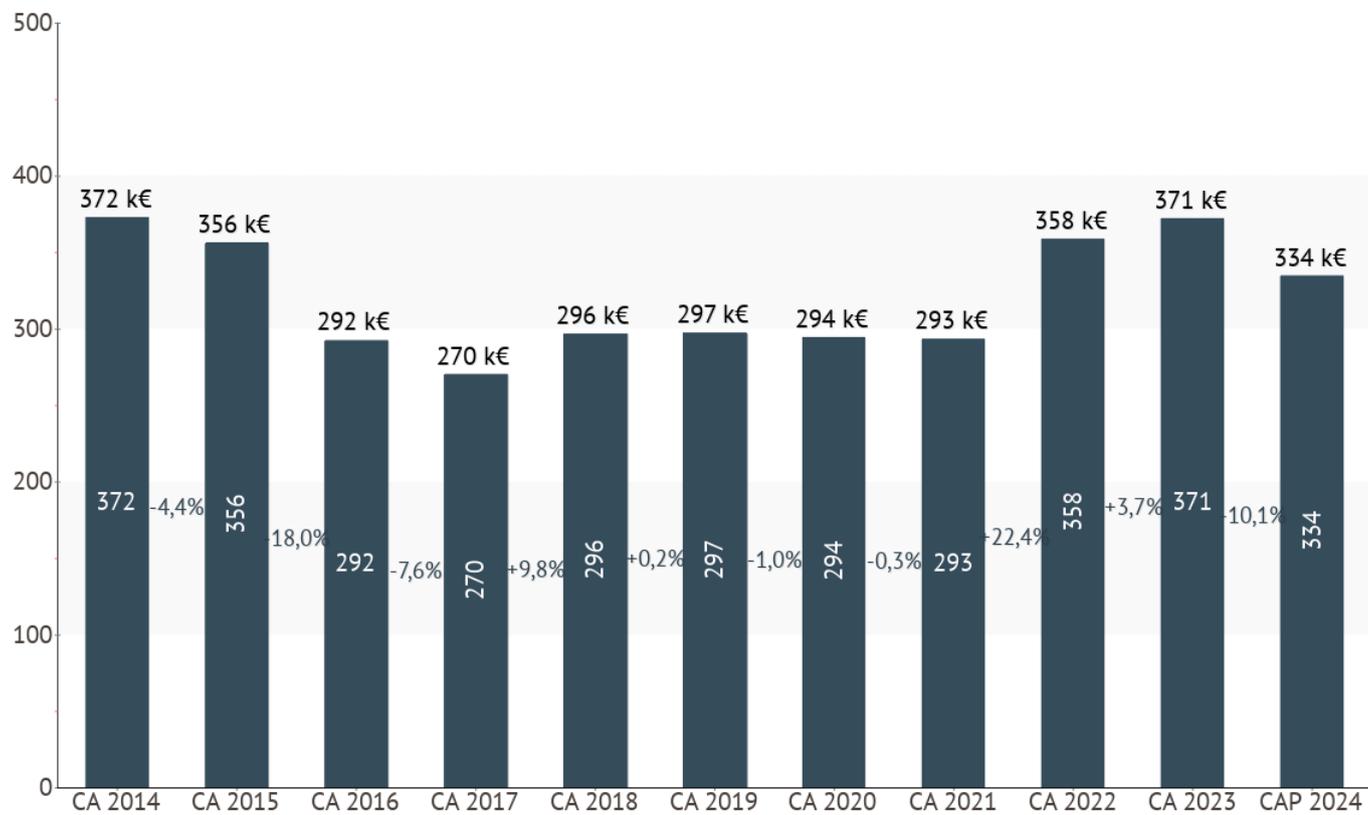
La répartition femme/homme au sein du personnel titulaire de la mairie est de 15 hommes et 25 femmes et 37.5 % des effectifs ont plus de 50 ans dans notre collectivité en nette diminution par rapport à N-1 avec les départs à la retraite enregistrés.

Depuis quelques années, la démarche de Gestion Prévisionnelle des Emplois, des Effectifs et des Compétences (GPEEC) vise à assurer la cohérence entre les compétences détenues par les agents et les besoins de notre administration tout en faisant face à la problématique de la pyramide des âges de notre collectivité.



Autres charges de gestion courante

Autres charges de gestion courante (D65) en k€
Évolution annuelle moyenne : -1,08%

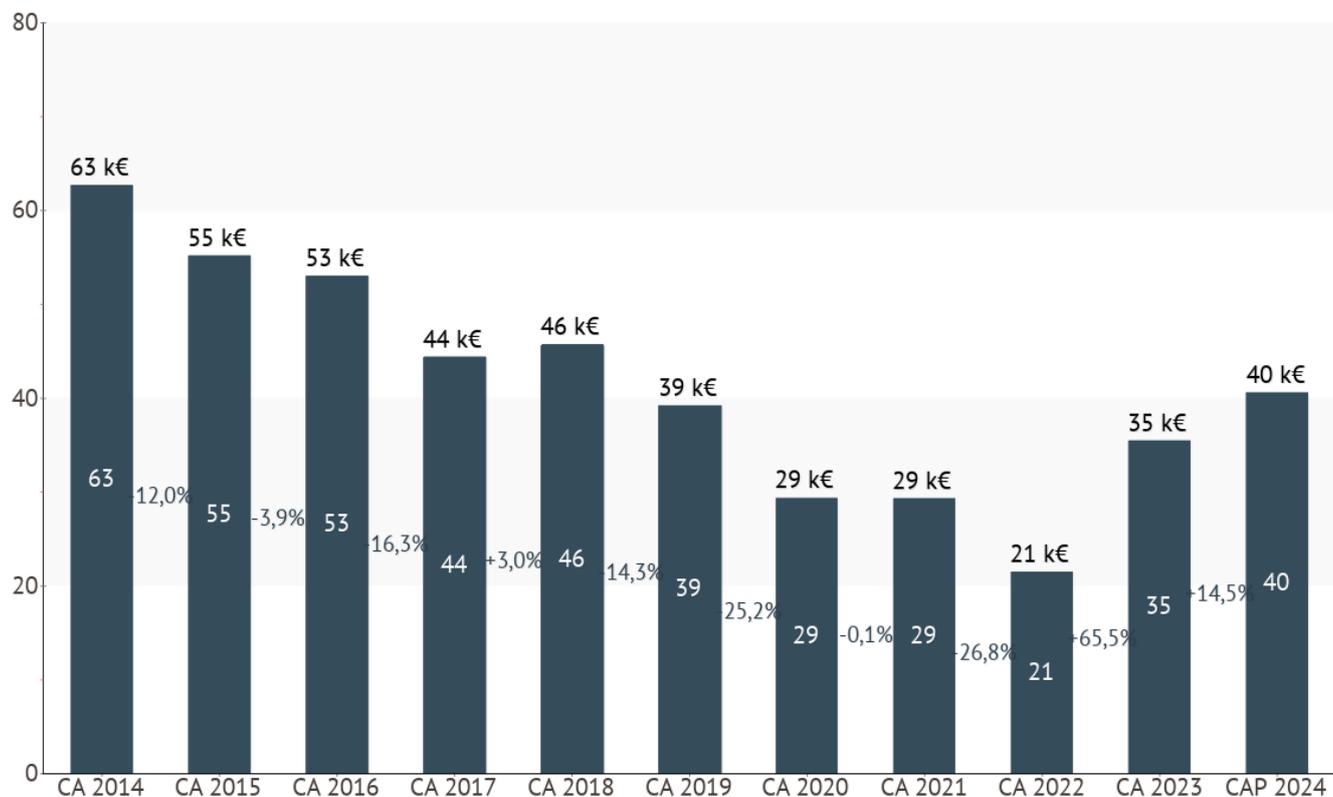


Ce chapitre comprend notamment les indemnités des élus, la subvention d'équilibre du CCAS et du budget « Immeuble de rapport » ainsi que les subventions aux associations. La relative diminution de ce chapitre budgétaire est le fait principalement de la baisse conjuguée des subventions aux deux budgets précités, la subvention au CCAS passant de 98 K€ à 70 K€ et celle de « l'immeuble de rapport de 35 K€ à 27 K€. Dans le même temps, le montant alloué au monde associatif est resté identique à celui de 2023.

La commune a continué de jouer, en 2024, un rôle d'acteur majeur de l'économie et du monde associatif par le versement d'aides sous forme de subventions, d'aides matérielles (mise à disposition de salles, d'agents et d'un minibus pour leurs déplacements...).

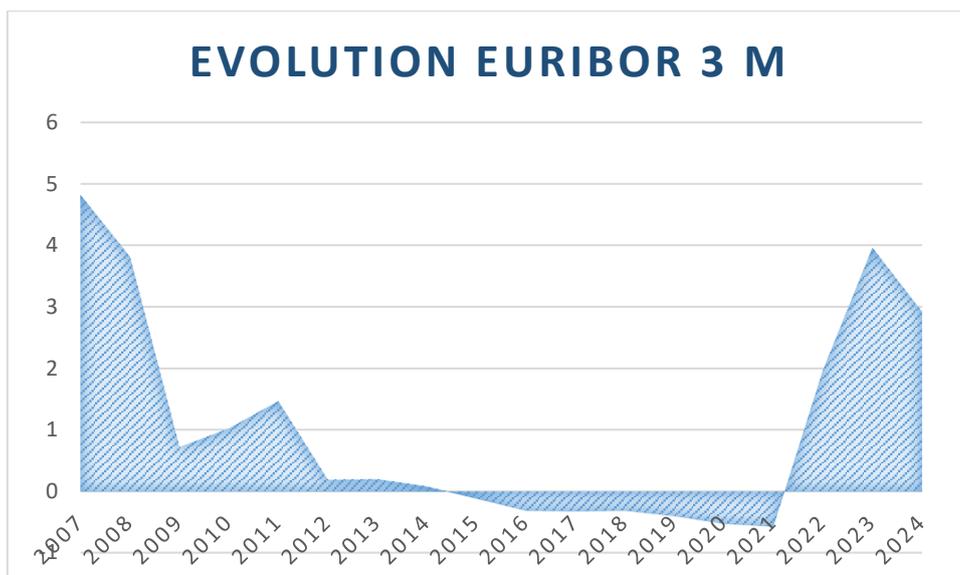
Charges financières

Charges financières (D66) en k€
Évolution annuelle moyenne : -4,26%



Les frais financiers concernent, par définition, les intérêts des emprunts et ceux des éventuels « contrats de ligne de trésorerie ». Il est fait constat que sur l'année 2024, les charges financières sont en augmentation même si la commune n'a pas eu recours à l'emprunt pour le financement de ses travaux d'investissement. Cette situation trouve son explication dans la structure de la dette de notre collectivité.

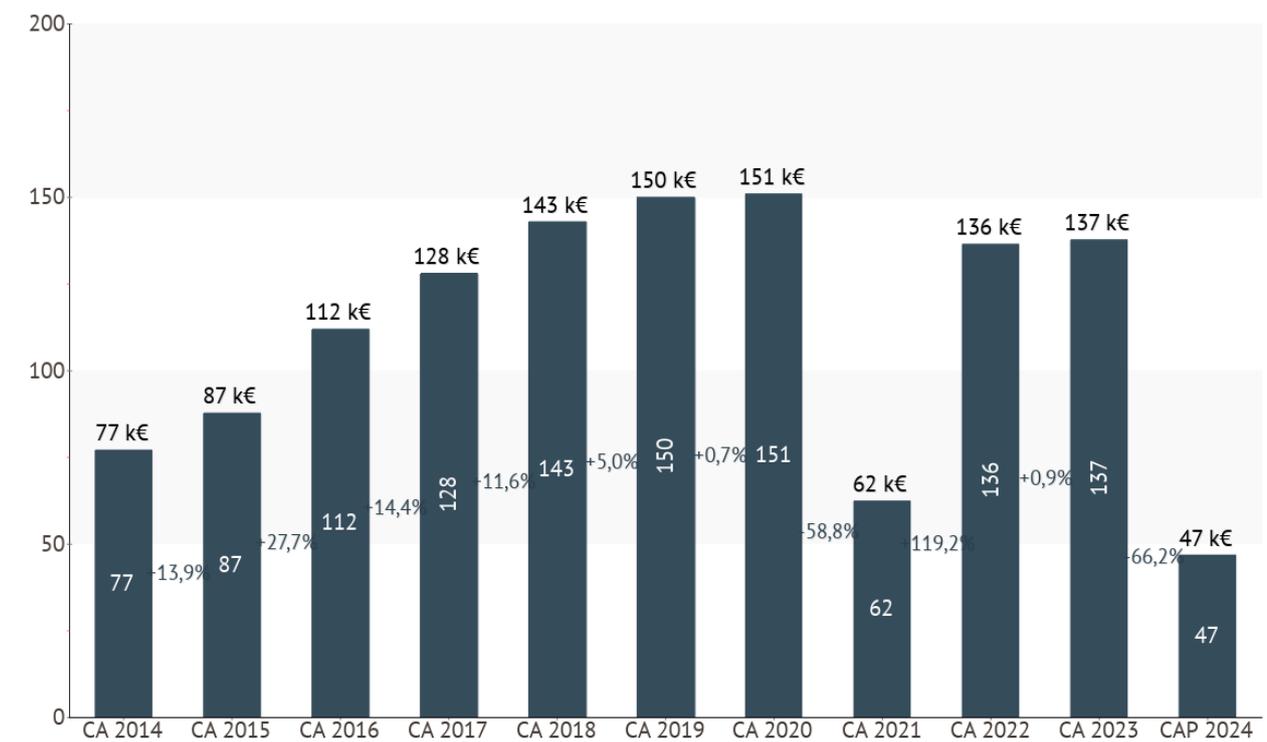
En effet, la part des emprunts à taux variable est majoritaire (sur 10 emprunts, 7 sont à taux variable) dans l'état de la dette. L'augmentation du coût emprunts pour les contrats indexés à taux variable (adossés à l'Euribor notamment) se caractérise par une augmentation de la charge de la dette pour les collectivités territoriales. A titre d'exemple, l'Euribor 3 M est passé de 1.98% au 1er décembre 2022 à 3.96% au 1er décembre 2023. La tendance est aujourd'hui à la diminution et le taux est en net repli à 2.678 % en décembre 2024. Pour rappel, le taux d'intérêt Euribor à 3 mois est le pourcentage d'intérêt auquel une sélection de banques européennes se prête des fonds libellés en euros et dont les emprunts ont une échéance de 3 mois.



Malgré un contexte très incertain pour les collectivités territoriales, l'objectif de notre commune sera de poursuivre une stratégie financière visant au maintien d'un investissement massif sur le territoire tout en préservant la crédibilité financière de la collectivité dans un horizon proche grâce à une grande maîtrise budgétaire.

Atténuation de produits

Atténuation de produit (D014) en k€
Évolution annuelle moyenne : -4,89%



Comptablement, les atténuations de produits comprennent pour la commune de Robion les prélèvements effectués sur les recettes fiscales (Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales, prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU).

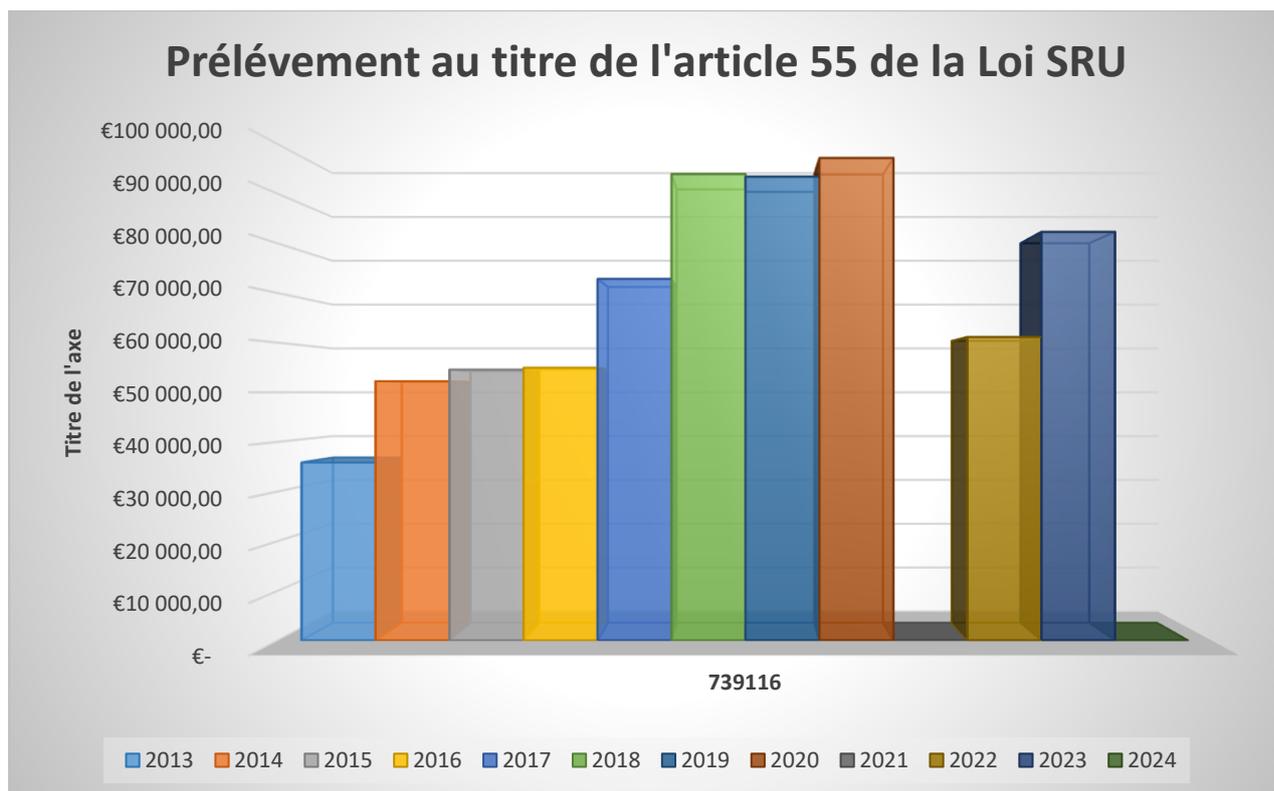
↳ **Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C)**

Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)



Le Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C), créé en 2012 constitue un mécanisme de péréquation horizontale entre collectivités locales. L'objet de ces fonds est de redistribuer une partie des ressources fiscales des communes et intercommunalités en prélevant des ressources aux collectivités disposant d'un niveau de ressources supérieur à la moyenne pour abonder le budget des collectivités moins favorisées. Le prélèvement 2024 a été de 46 532 € soit en très nette diminution par rapport à l'an dernier. En effet, Le Conseil Communautaire Luberon Monts de Vaucluse dans sa séance du 26 septembre 2024 a approuvé à l'unanimité une nouvelle répartition dérogatoire du FPIC plus avantageuse pour les communes. Sans ce nouveau mode de répartition le FPIC aurait été de 56 542 €.

Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU



La Loi Solidarité et Renouvellement Urbain de décembre 2000 a fixé l'exigence minimale de mixité dans l'habitat à 20 % de logement social. La loi du 18 janvier 2013, complétée par la loi ALUR (loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové) du 24 mars 2014, va encore plus loin avec une cible de 25 %. Elle a fixé des obligations de rattrapage pour les communes en retard. Pour rappel, sont concernées seulement les communes qui comptent au moins 3 500 habitants et qui sont situées dans une agglomération ou un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre d'au moins 50 000 habitants, comptant une ville de plus de 15 000 habitants.

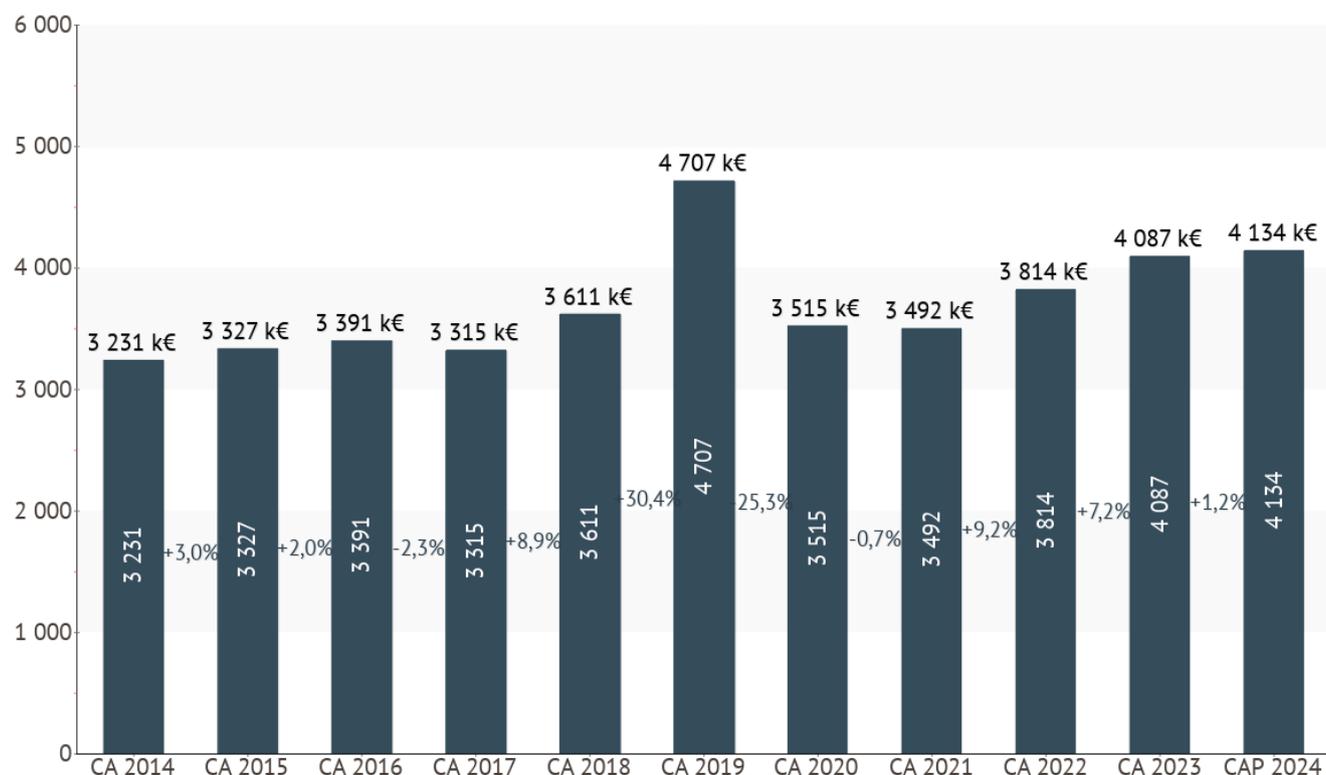
De fait, un nombre limité de communes comme Robion doit répondre à un objectif de plus en plus irréaliste à atteindre et les obligations de la Loi SRU sont devenues insupportables et inacceptables pour les collectivités territoriales qui y sont soumises. Cette Loi ne prévoit aucune analyse individuelle réelle de la situation de chaque commune et elle ne s'apparente seulement qu'à une règle arithmétique qui finit par punir alors même qu'il n'y a pas de faute. C'est la raison pour laquelle la collectivité a engagé une procédure au Tribunal Administratif contre l'arrêté préfectoral en date 11 décembre 2023 constatant un nouveau constat de carence au regard des objectifs de création de logements sociaux fixés avec l'État entre 2020 et 2022.

Les dispositions de la loi SRU et notamment le prélèvement au titre de l'article 55 constituent une forte contrainte budgétaire pour Robion et il est important de rappeler qu'au 1^{er} janvier 2024, ce ne sont pas moins de 223 logements locatifs sociaux qui étaient en service et offerts à la location sur notre territoire.

Si le prélèvement au cours de l'année 2024 a été neutre, ce n'est qu'en raison d'une subvention foncière déductible que la collectivité a octroyée à un bailleur social en N-2.

Les recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement en k€
Évolution annuelle moyenne : +2,5%

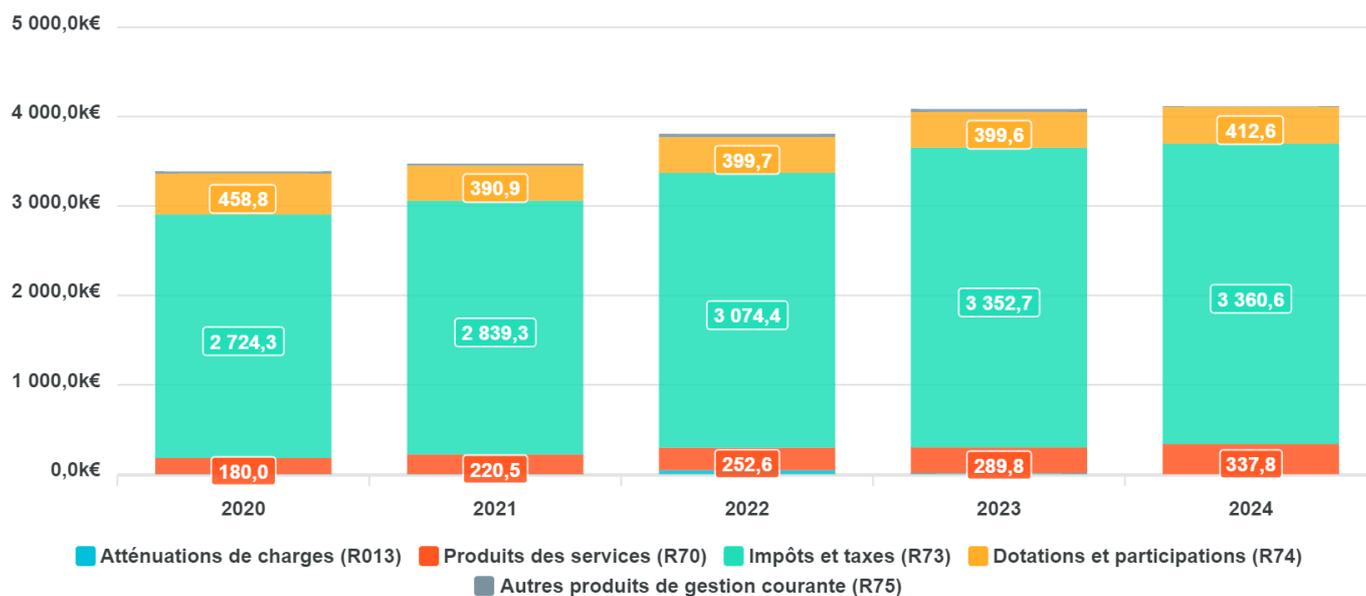


Les recettes de fonctionnement ont toujours été, sur Robion, historiquement inférieures à celles du niveau national des communes de même strate démographique. Les recettes de fonctionnement de la commune ont seulement progressé de 1.2 % en 2024 sans pour autant pouvoir résorber les retards par rapport aux communes de même strate démographique puisque la collectivité a fait le choix depuis 2014 de ne pas modifier la pression fiscale des robionnais. Par ailleurs, le montant de l'attribution de compensation versé à la commune par la communauté d'agglomération est égal à la somme des impositions professionnelles dévolues à l'EPCI, corrigée du coût des transferts de charges et ce transfert est extrêmement bas pour une commune de notre importance démographique.

Les attributions de compensation ont pour objet de garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de fiscalité professionnelle unique, étant entendu que le groupement ne compense que le montant historique des produits de fiscalité professionnelle perçus par la commune l'année précédant celle de première application de ce régime fiscal. Elles ne peuvent donc être indexées et ne peuvent être modifiées ultérieurement en dehors de quelques cas prévus par la loi.

Les concours financiers de l'Etat envers les collectivités ont été stables sur l'exercice budgétaire 2024.

Détail des recettes de gestion en K€



Les impôts locaux (compensation de la Taxe d'Habitation et Taxes Foncières) représentent la grande majorité des recettes de la collectivité. Le transfert de compétences à l'EPCI a rendu la commune de plus en plus dépendante de la pression fiscale dans la part de ses recettes de fonctionnement. La commune de Robion est également de plus en plus dépendante de sa pression fiscale comme l'ensemble des communes du territoire national.

L'année 2024 a été marquée par une très forte diminution dans les recettes de la commune du fonds départemental des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) représentant cependant sur l'exercice 250 000 € en raison de la crise immobilière touchant l'ensemble du territoire national.

Evolution de la fiscalité locale

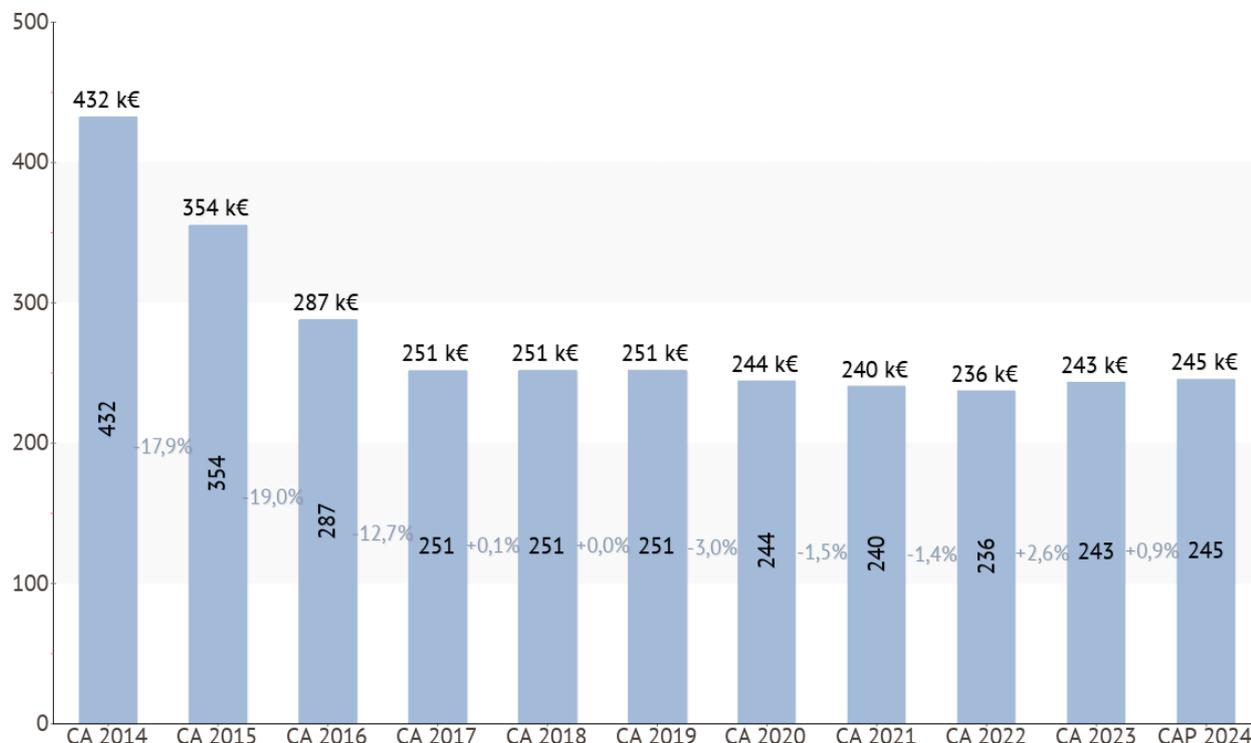
Les taux des impôts locaux votés en 2024 étaient les suivants :

- Taxe sur les propriétés bâties : 20.82 %
- Taxe sur les propriétés non bâties 51.37 %

Depuis de nombreuses années, la tendance sur la commune est à la stabilité des taux d'imposition des ménages. En 2025, l'équilibre budgétaire pourrait être encore réalisé sans aucune augmentation de la fiscalité locale.

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)

ROBION
Dotation forfaitaire (R74 111) en k€
Évolution annuelle moyenne : -5,52%



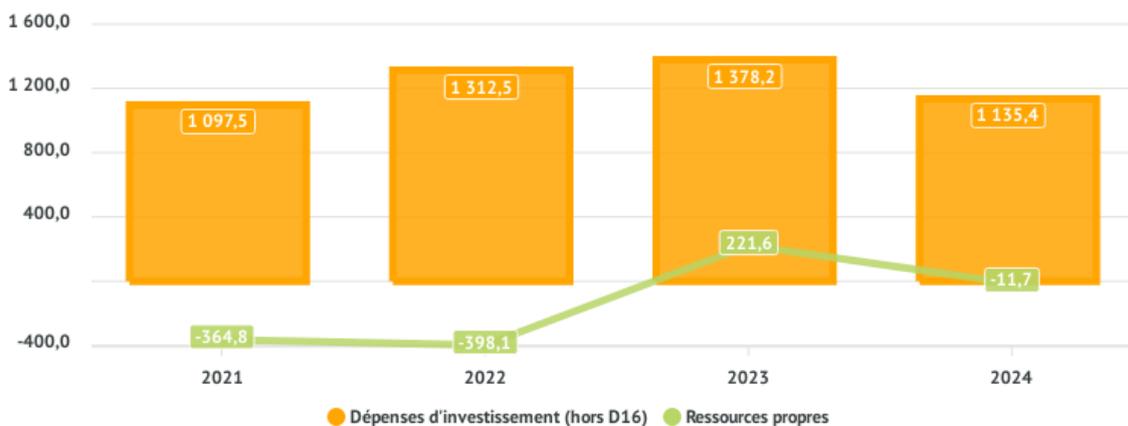
La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'État aux collectivités territoriales, a considérablement baissé sur la période de référence marquant ainsi le désengagement fort de l'Etat français vis-à-vis de ses collectivités territoriales. Cependant, la dynamique territoriale de notre collectivité a permis depuis 2017 une relative stagnation de cette dotation de par son mode de calcul (augmentation du nombre d'habitants, la dynamique de population, l'effort fiscal, l'évolution du potentiel fiscal et financier, l'augmentation des logements sociaux...) et même une hausse sensible depuis 2022.

L'étude financière de notre collectivité permet de mesurer l'impact de ces contraintes budgétaires sur l'épargne brute et la capacité de désendettement et d'évaluer les marges de manœuvre pour les années à venir. La répartition de la baisse de Dotation Globale de Fonctionnement au prorata des recettes des collectivités est apparue comme n'étant pas adaptée à la diversité des situations locales. Les baisses de cette dotation auraient dû être appliquées selon un principe de péréquation en fonction des catégories de communes et des indicateurs de richesse et de charges.

L'investissement

— Dépenses d'investissement et ressources propres en k€

	2021	2022	2023	2024	% / an
● Dépenses d'investissement (hors D16)	1 098	1 312	1 378	1 135	↗1.14%
● Ressources propres	-365	-398	222	-12	↗0.00%



Le niveau d'investissement de la collectivité est relativement soutenu depuis 2022 et n'a été possible que grâce aux efforts réalisés dans la maîtrise de ses coûts de fonctionnement permettant de dégager des excédents rendant supportables le delta entre le coût de l'investissement et les concours financiers des collectivités supérieures.

III - LES ORIENTATIONS A PARTIR DE 2025

La collectivité fera encore le choix, pour 2025, de poursuivre les objectifs des années précédentes qui se sont avérés déjà précieux dans un contexte d'incertitude politique et économique :

- La Maîtrise des dépenses de fonctionnement engagées avec rigueur et réalisme afin d'assurer sur le mandat un niveau d'épargne suffisant pour le financement des dépenses d'équipement tout en conservant une marge financière,
- Les investissements seront une nouvelle fois ciblés pour développer la commune de façon harmonieuse avec l'assurance que chaque dépense soit justifiée par son efficacité,
- La préservation de la qualité de vie qui passera essentiellement par le respect de l'équilibre urbanistique et environnemental de Robion, ainsi que par la préservation de la tranquillité publique à laquelle aspirent, à juste titre, les habitants,
- Une bonne gestion patrimoniale dans la continuité de celle entreprise avec notamment la prise en compte de l'aspect environnemental de chaque projet,
- Limiter le recours à l'emprunt à des projets structurants,
- Poursuivre ses efforts dans la création de logements sociaux et de mixité sociale par la mise en œuvre du Plan Local d'Urbanisme en concertation avec les bailleurs sociaux pour des réalisations qualitatives et intégrées,
- Continuer son engagement dans la transition écologique et le développement durable et favoriser les projets innovants,
- Continuer le travail effectué en matière de prévention de la délinquance,
- Maintenir le même niveau de soutiens financier et matériel aux associations (prêt de salles, personnel mis à disposition, minibus...),
- Maintenir un niveau de service public permettant de répondre aux besoins des habitants.

La maîtrise des dépenses de fonctionnement

Dans un contexte de grande incertitude la collectivité va faire le choix de poursuivre une politique de gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement afin de préserver ses équilibres financiers et sa capacité d'investissement.

Ainsi, pour la section de fonctionnement, les grandes lignes de la stratégie établie pour 2025 sont les suivantes :

- ↪ Maîtriser l'évolution des dépenses de gestion ;
- ↪ Stabiliser structurellement l'évolution des dépenses de personnel ;
- ↪ Maintenir l'enveloppe de subventions aux associations au même niveau que celui de 2024.

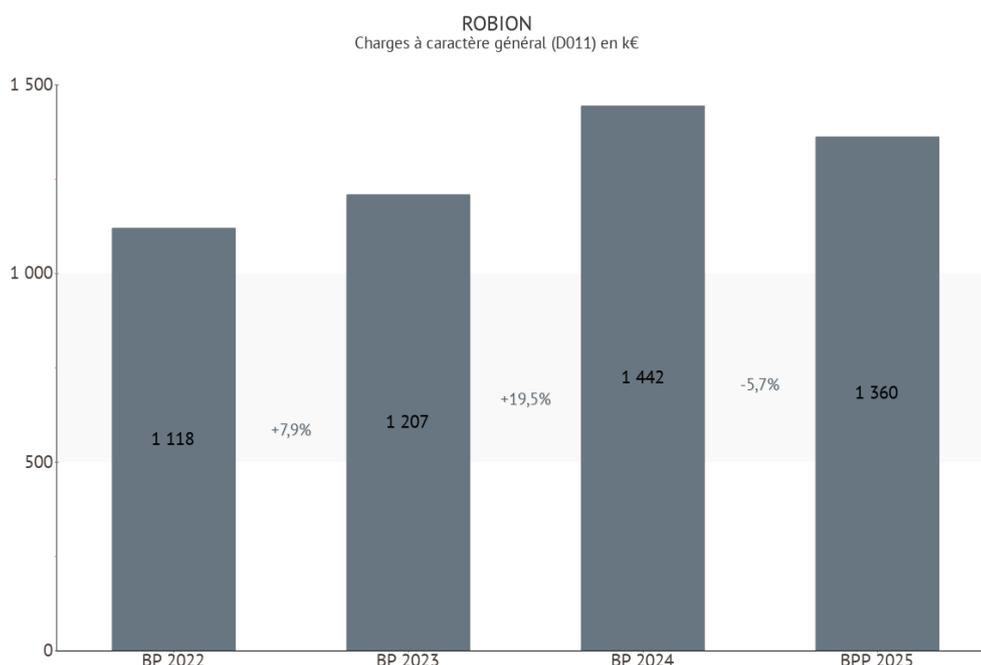
Les charges à caractère général

Pour la construction du budget primitif 2025, la préparation budgétaire sera effectuée sur la base des réalisations 2024 ajustées en fonction des nouvelles actions communales (développement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement, prise en charge financière du nouveau Distributeur Automatique de Billets ...)

L'ensemble des postes budgétaires concernant les achats et variations de stocks (études, prestations de service, fluides, carburant, alimentation, fournitures), les services extérieurs (contrats de prestations de service, locations, charges locatives, entretiens et réparations, maintenance, assurances ...) et les énergies devraient évoluer en fonction du taux d'inflation projeté dans l'étude macro-économique.

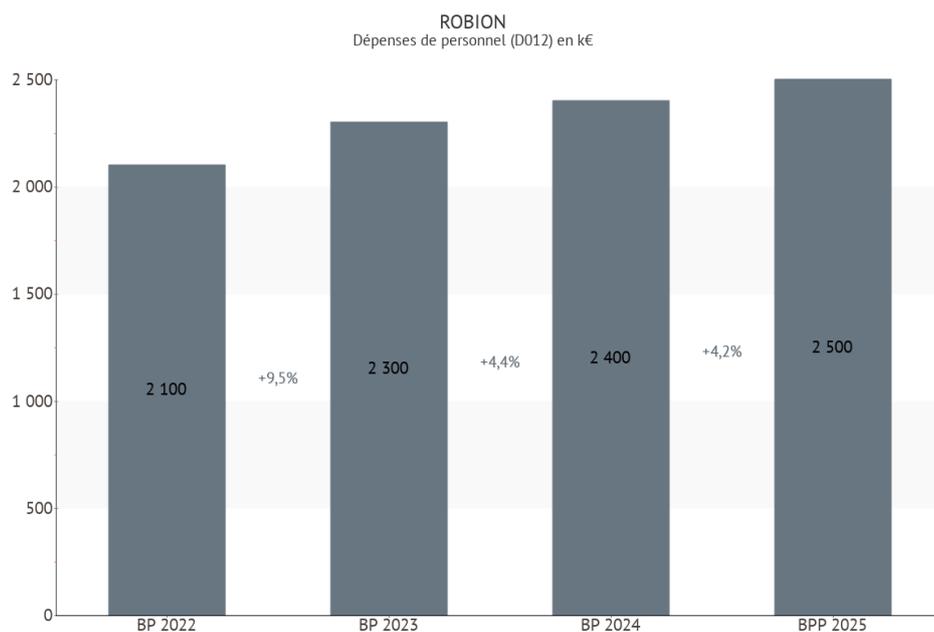
Les services seront sensibilisés afin d'optimiser leurs dépenses, en opérant les arbitrages requis par la recherche de pilotages budgétaires et le chapitre « charges à caractère général » devrait se situer aux alentours de 1 360 K€.

Le niveau de progression contraint de ce chapitre par le contexte inflationniste n'obère en rien l'action de la commune auprès des citoyens pour maintenir un service public de qualité.



Les charges de personnel

Le chapitre des dépenses de personnel représentera encore en 2025 une part importante des dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, il fait l'objet d'une attention particulière quant à l'évolution de ces dépenses. La recherche d'une plus grande efficacité implique l'interrogation régulière de la pertinence de l'organisation et des processus de gestion. Le pilotage de la masse salariale s'inscrit nécessairement dans une logique de responsabilité collective qui s'appuie sur un dialogue de gestion avec les services afin d'anticiper les enjeux de la collectivité, ses projets et les évolutions prévisibles de l'emploi.



Le chapitre « dépenses de personnel » devrait représenter une dépense de 2 500 K€ dans le budget 2025 de notre collectivité. Les dépenses de personnel constituent le chapitre le plus important des dépenses de fonctionnement. Le montant de la masse salariale associé au montant du remboursement de la dette permet de définir le niveau de rigidité des dépenses de la collectivité et donc sa capacité à faire évoluer ses dépenses pour répondre à ses besoins. Ce ratio s'établit pour l'année 2024 à 0.61 en légère augmentation par rapport à l'année 2023 en raison de la création d'un nouveau service public : l'ALSH.

Le début de l'année 2025 s'annonce déterminant pour les finances des collectivités territoriales, en raison d'une hausse du taux de cotisation à la CNRACL. Chaque année, à partir de 2025 et jusqu'en 2028, ces cotisations augmenteront au 1er janvier de 3 points. Fixé jusqu'à présent à 31,65 %, le taux de cotisation passe donc immédiatement à 34,65 %, et continuera d'évoluer jusqu'à atteindre 43,65 % au 1er janvier 2028.

Si la politique des Ressources Humaines constitue un enjeu majeur et un levier essentiel afin de garantir un service public de qualité en capacité de s'adapter aux évolutions et aux besoins des administrés, elle doit également se réaliser au travers d'une gestion saine et rigoureuse des deniers publics. La fonction Ressources Humaines dans une collectivité est une fonction nécessairement partagée par les services. Elle est stratégique et transversale et concerne à la fois les aspects d'organisation de l'administration et les outils utilisés pour piloter cette organisation. Elle est ainsi une nouvelle fois structurée autour de trois axes majeurs :

- maîtriser la masse salariale,
- augmenter le niveau général des compétences individuelles et collectives,
- améliorer sans cesse les conditions du travail, la préservation de la santé et la sécurité au travail des agents.

Les traitements des fonctionnaires de notre collectivité continueront à augmenter en 2025 et les années suivantes, en raison des effets mécaniques du glissement vieillissement technicité (GVT) ;

La commune a, par ailleurs, développé la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC) qui permet, au regard de la structure actuelle de l'effectif, d'anticiper les politiques « ressources humaines » de la collectivité et contribue à l'élaboration d'une stratégie organisationnelle à moyen et long terme. A ce titre, la politique des ressources humaines de la collectivité va s'articuler autour des axes suivants :

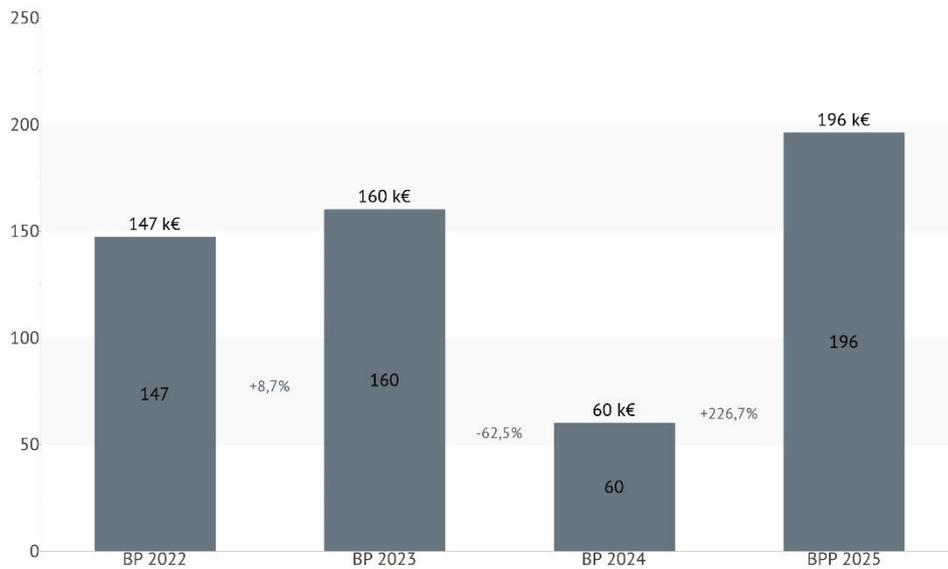
- réduire des difficultés de recrutement,
- faire face à un problème de pyramide des âges,
- anticiper les départs en retraite,
- optimiser les formations et développer la qualification des salariés avec le recours à des formations aux fins d'obtenir des autorisations de conduite notamment sur des engins de chantier,
- valoriser les compétences individuelles et/ou collectives,
- accompagner des changements dans l'organisation du travail,
- favoriser les mobilités professionnelles des salariés,
- favoriser l'implication des salariés dans un projet d'évolution professionnelle,
- anticiper l'adaptation des compétences aux emplois,
- améliorer la gestion des carrières,
- adapter les profils aux nouveaux besoins.

Chapitre atténuation de produits

↳ Ce chapitre va subir une très forte augmentation en 2025 en raison notamment de l'état de carence constaté en matière de création de logements sociaux sur la commune décidé par arrêté préfectoral en date du 11 décembre 2023. Le prélèvement au titre de l'article 55 de la loi SRU devrait être aux alentours de 150 K€.

↳ La commune de Robion étant contributrice au titre du Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C) sera de nouveau prélevée en 2025. Ce prélèvement a nettement diminué depuis l'an dernier et il s'établissait à 46 K€.

ROBION
Atténuation de produit (D014) en k€
Evolution annuelle moyenne : +10,03%

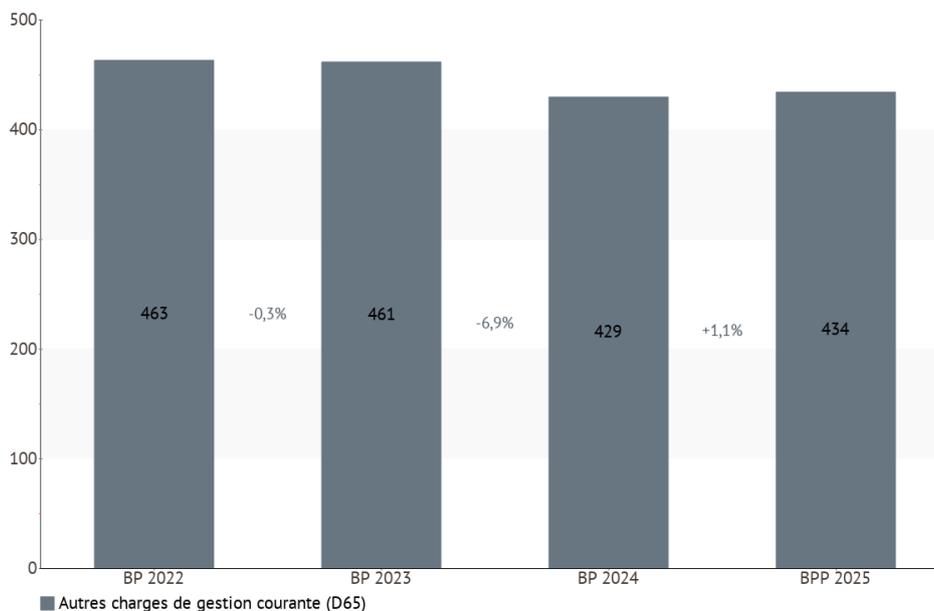


Le budget prévisionnel 2025 du chapitre «atténuation de produits» devrait être aux alentours des 196 K€.

Autres charges de gestion courante

Ce chapitre souligne l'ambition forte de la politique municipale d'accompagner chaque année son tissu associatif. En 2025, l'engagement financier vis-à-vis des associations sera toujours aussi important que les années précédentes et les subventions accordées seront toujours adaptées aux besoins réels de chaque association.

ROBION
Autres charges de gestion courante (D65) en k€



Afin de favoriser les déplacements doux, il sera demandé au Conseil Municipal de reconduire la prime pour l'acquisition de remorques vélo/poussette pour le transport d'enfants.

Le budget prévisionnel 2025 du chapitre « autres charges de gestion courante » devrait être aux alentours des 434 K€.

Charges exceptionnelles

Le montant de la dépense du chapitre « charges exceptionnelles » représentera une part insignifiante sur le budget 2025 de la collectivité de l'ordre de 5 K€.

Etat de la dette

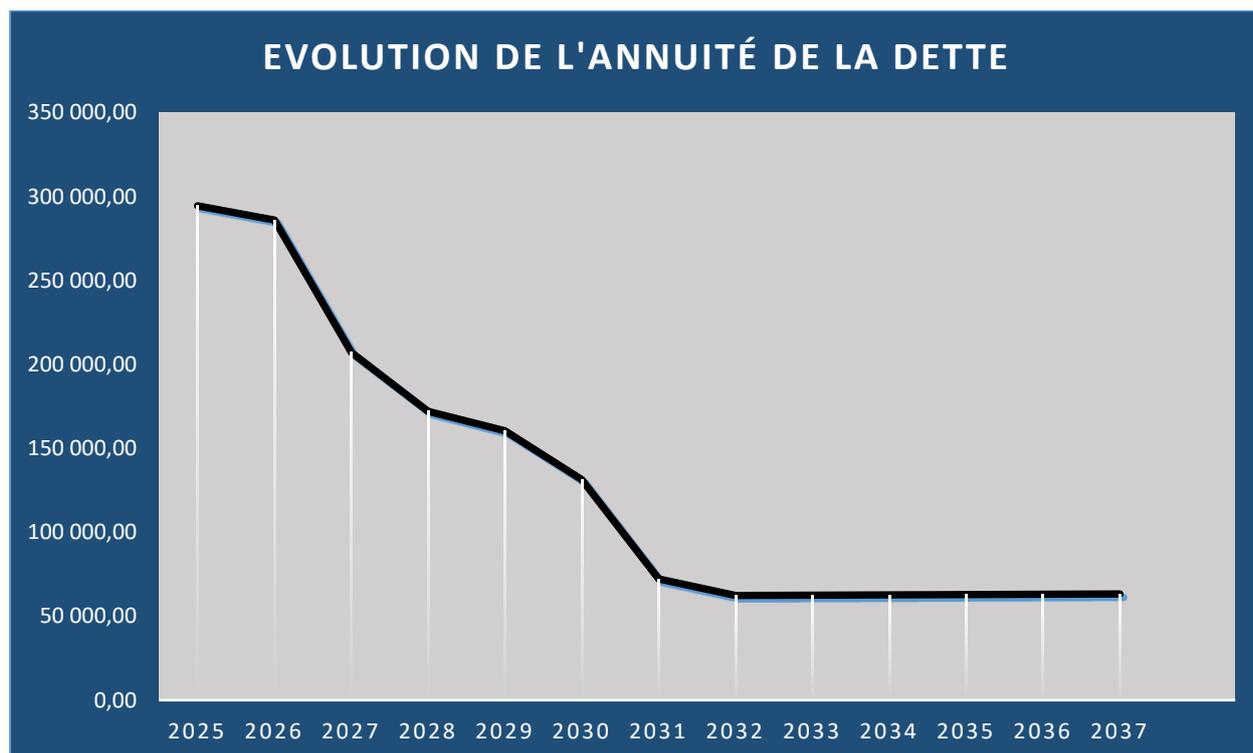


La politique budgétaire menée depuis quelques années a permis de réduire considérablement ce ratio et de revenir à des valeurs inférieures aux moyennes des communes de même strate démographique. En effet, en 2023, ce ratio était de 353 € pour la commune, 464 € au niveau départemental, 739 € au niveau régional et 699 € dans l'hexagone.

Au 31 décembre 2024, l'encours de la dette du budget principal reposait sur dix contrats et il représentait 1 445 054 euros. Exprimé en ratio par habitant, cet encours de la dette est en très net recul par rapport à l'exercice N-1 et se situait à 298 €.

Une partie des remboursements de la dette est consécutive à la souscription d'un emprunt assorti d'une ligne de trésorerie (crédits revolving). Ce type de financement permet de disposer d'instruments d'optimisation de la gestion de la trésorerie. Cet emprunt a été contracté en 2007, auprès conjointement de la Caisse Régionale Crédit Agricole Mutuel Alpes Provence et de la Banque de Financement et de Trésorerie (BFT). Ce type d'emprunt est inscrit en dépenses au compte 16441 et en recettes au compte 16449 du montant nécessaire pour solder le compte 16449. A la fin de chaque période de mobilisation, ces emprunts changent de nature et deviennent des emprunts classiques. Le capital dû doit alors être transféré au compte 1641 par opération d'ordre non budgétaire pour ne pas fausser les ratios d'autofinancement et d'endettement de la collectivité par un gonflement artificiel des masses débitrices du compte 16. Cette écriture est enregistrée dans les comptes de la collectivité par le comptable assignataire au vu d'un certificat administratif transmis par l'ordonnateur. Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû de ce contrat est de 612 450 €.

La structure de la dette par rapport à la charte Gissler est très bonne. Il s'agit d'une charte de bonne conduite destinée à régir les rapports mutuels entre collectivité territoriale et établissements bancaires. La classification retient deux critères associés aux risques. Le premier concerne l'indice avec un classement allant de 1 à 5, 1 étant le risque minimum. Le deuxième concerne la structure du prêt allant de A à E, A étant le risque minimum. L'ensemble des emprunts de la commune est codifié A-1.



L'annuité de la dette au 1^{er} janvier s'élève à 275 793 €. En 2027, trois emprunts arrivant à échéance, le remboursement annuel de la dette diminue de manière très significative.

Capacité de désendettement

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité territoriale pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule de la manière suivante : encours de la dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours.

Pour mémoire les critères d'appréciation de la capacité de désendettement :

- en dessous de 8 ans, la situation est très satisfaisante
- de 8 à 12 ans, la situation est satisfaisante
- de 12 à 15 ans, la situation est préoccupante
- en dessus de 15 ans, l'équilibre financier pluriannuel de la collectivité est menacé.

La commune de Robion fait depuis des années les efforts nécessaires afin d'améliorer le ratio de capacité de désendettement grâce à une épargne brute nettement meilleure malgré des conjonctures économiques pas toujours favorables mixées avec un désengagement de l'Etat vis-à-vis des collectivités publiques toujours plus important. Aujourd'hui, la capacité de désendettement est très basse laissant à la commune une marge pour des investissements futurs.

CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT EN ANNEES



Capacité d'autofinancement (C.A.F.)

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières générées par les opérations de gestion de la commune dont elle pourrait disposer pour couvrir ses besoins financiers. Elle mesure donc la capacité de la commune à financer sur ses ressources les besoins liés à son existence, tels que les investissements ou les remboursements de la dette.

L'analyse de la CAF amène forcément à une étude plus approfondie des charges et des produits de fonctionnement dont les niveaux vont conditionner sa formation. En effet, à niveau constant de produits de fonctionnement, plus les charges de fonctionnement augmentent, plus la CAF se réduit. Inversement, à niveau constant de charges de fonctionnement, toute recette de fonctionnement supplémentaire agit positivement sur la CAF.

La capacité d'autofinancement de la commune sera encore impactée sur l'année 2025 par les éléments suivants :

- la faiblesse des produits de fonctionnement et notamment de l'Attribution de Compensation,
- la contribution au FPIC et au prélèvement au titre de l'article 55 de la Loi SRU,
- le transfert de l'instruction du droit des sols...

Ces facteurs financiers aggravent toujours la marge de manœuvre de la commune. Conséquence de ce phénomène, la capacité à investir, à financer des équipements nouveaux, devra faire l'objet d'arbitrages.

— Epargne brute YC R72 et cessions en k€



La fiscalité indirecte

↳ Les attributions de compensation (AC) ont pour objectif d'assurer la neutralité budgétaire entre les transferts de compétences et les transferts de fiscalité qui les accompagnent, à la fois pour l'EPCI et pour ses communes membres. Sans nouveau transfert de compétence, les montants des AC ne devraient varier qu'à la marge (en fonction du nombre d'autorisations d'urbanisme).

↳ Les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) sont des taxes prélevées sur tous les transferts de propriété de biens immobiliers ou fonciers. Dans le département de Vaucluse, en raison du fort ralentissement des mises en ventes, (-68% en glissement annuel au 3^{ème} trimestre 2024) le produit attendu sera beaucoup moins important. Si la demande fut dynamique post-Covid (près de 1 000 logements neufs mis en vente en moyenne par an en 2021-2022 contre 600 par an en moyenne sur la période 2017-2019), le marché immobilier vauclusien a complètement perdu le rythme en 2023 et encore plus en 2024 (210 logements commercialisés sur les douze derniers mois).

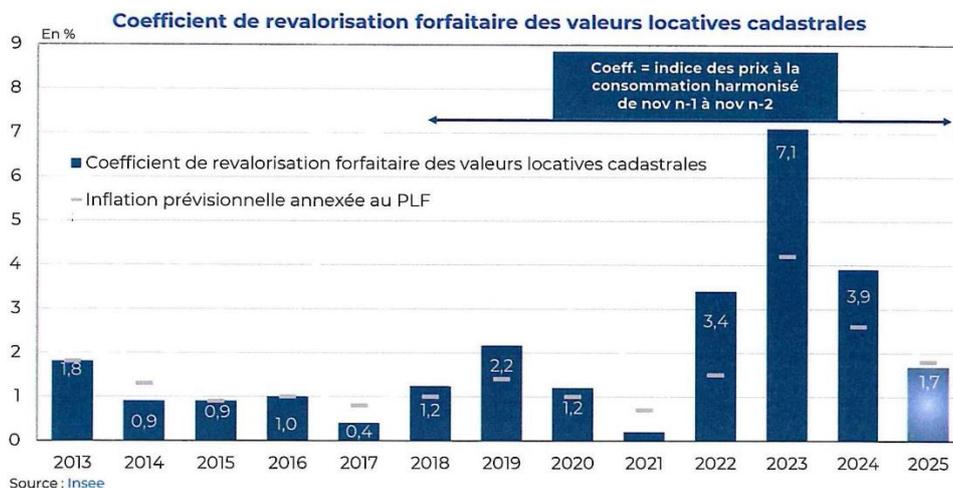
↳ Les valeurs de la Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité ne devraient varier que très sensiblement sur l'exercice 2025.

Les impôts et les taxes - Fiscalité constante

↳ La municipalité va prendre, une nouvelle fois, l'engagement de ne pas modifier les taux de fiscalité afin de ne pas peser encore plus sur les ménages. En 2025, il est de nouveau prévu de ne pas alourdir la pression fiscale des ménages et de maintenir les taux communaux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 20,82% et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 51,37 %.

Le panier des recettes de fiscalité directe est la seule composante dynamique des impôts et des taxes perçus par la ville. La composante de fiscalité directe explique à elle seule la hausse du produit des recettes de fiscalité dans leur globalité. Ainsi, la prévision d'évolution du produit de la fiscalité repose sur 3 facteurs : le taux de revalorisation des valeurs locatives, le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties et le dynamisme physique des bases. A taux constant, sur la commune, le produit des impôts locaux ne progressera que du seul fait :

- Des bases qui varieront par l'entrée de nouvelles bases résultant de l'achèvement de logements et de la revalorisation des valeurs locatives suite à des travaux d'amélioration.
- De la variation de revalorisation forfaitaire des bases fiscales par rapport à l'Indice des Prix à la Consommation.

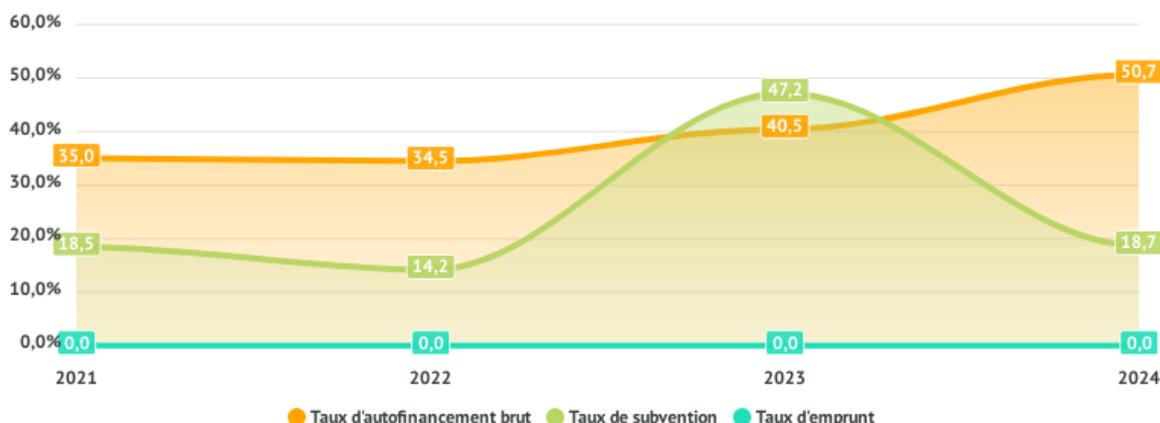


Les investissements

Financement des investissements 2025

— Ratios de financement des investissements

	2021	2022	2023	2024	% / an
● Taux d'autofinancement brut	35 %	34,5 %	40,5 %	50,7 %	↗13.10%
● Taux de subvention	18,5 %	14,2 %	47,2 %	18,7 %	↗0.41%
● Taux d'emprunt	0.0 %	0.0 %	0.0 %	0.0 %	↗0.00%



Les investissements réalisés en 2024 ont été très importants sans avoir eu recours à un financement par des emprunts. Le budget investissement 2025 de notre collectivité sera proposé dans le respect des principes de rigueur de gestion de la commune et la programmation des investissements sera encore soutenue en 2025 afin de répondre au développement et à l'aménagement de notre ville et au besoin de la population. Ces prévisions nécessitent un bon niveau d'autofinancement et en fonction du niveau des investissements, le recours à l'emprunt sera possible.

Compte tenu des hypothèses développées précédemment et des moyens qu'il est possible de dégager en matière d'autofinancement dès le budget primitif, l'objectif serait de prévoir une enveloppe d'investissement 2025 de l'ordre de 2 500 K€ dont 2 200 K€ exclusivement allouée aux travaux ce qui correspond à un niveau conforme de capacité financière pour la commune de Robion. La commune devra au mieux cibler les investissements pour développer Robion de façon harmonieuse avec l'assurance que chaque dépense soit justifiée par son efficacité.

Le financement de ces travaux serait assuré par :

↳ l'autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement (il pourrait être au minimum de 1 000 K€),

↳ l'excédent de fonctionnement capitalisé sera de 1 000 K€,

↳ le FCTVA (il devrait être de l'ordre de 211 K€),

↳ les subventions d'équipement : afin de respecter le principe de sincérité budgétaire, les crédits portés au budget primitif 2025 seront à un niveau peu élevé du fait que certains dossiers de subvention sont en cours d'instruction. Compte tenu du nombre d'opérations susceptibles d'être aidées par les partenaires financiers de la commune, des recettes complémentaires conséquentes pourraient être inscrites en cours d'année,

↪ les Fonds De Concours (dans l'hypothèse d'une stabilité du fonds de concours de la Communauté d'Agglomération Luberon - Monts de Val4ucluse : 128 K€),

↪ l'article 155 de la loi n° 2020-1721 du 29 décembre 2020 de finances pour 2021 a posé le cadre du transfert de la gestion de la Taxe d'Aménagement des Directions Départementales des Territoires (DDT) à la Direction Générale des Finances publiques (DGFIP), qui n'en assurait jusqu'à cette date que le recouvrement. Malheureusement, aujourd'hui, aucune de nos communes n'a été en mesure de percevoir le produit de la Taxe d'Aménagement des autorisations d'urbanismes déposées depuis le 1^{er} septembre 2022. Les collectivités ne touchent encore que le reliquat de l'ancien dispositif qui n'est pas complètement clôturé et nous sommes en droit de nous inquiéter du possible effet ciseau du chapitre budgétaire quand les anciennes taxes seront réglées et quand les nouvelles ne suivront plus. Cette taxe représente une part non négligeable dans les recettes de notre collectivité. Nous serons donc très prudents dans l'évaluation budgétaire de la Taxe d'Aménagement.

↪ Les amortissements (ils seront à un niveau supérieur à ceux de l'année N-1 c'est-à-dire aux alentours de 165 K€)...

Les principaux travaux prévus en 2025 :

Education

- ↪ Réfection de la toiture de l'école maternelle et pose de panneaux photovoltaïques
- ↪ Aménagement de la cour de l'école
- ↪ Remplacement d'ordinateurs
- ↪ Pose de ventilateurs plafonniers dans toutes les classes
- ↪ Acquisition de matériel pour le service de restauration collective

Eglise

- ↪ Restauration des tableaux

Voiries

- ↪ Reprise de la voirie du chemin de la Tour de Sabran - côté Est
- ↪ Acquisition foncière et aménagement du chemin des Bastides
- ↪ Requalification de la rue Jean Giono – côté Ouest
- ↪ Aménagement des abords du chemin de Caramède et remise en double sens

Aménagements urbains

- ↪ Aménagement des espaces publics entre la mairie et le théâtre de Verdure incluant le parvis de l'église

Environnement et qualité de vie

- ↪ Enfouissement de bacs ménagers avenue Alphonse Daudet et place du 8 mai
- ↪ Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire rue Isidore Lazare
- ↪ Aménagement d'un Point d'Apport Volontaire Chemin des Bastides – Chemin Saint Anne
- ↪ Création d'une buvette à la halle Maurice Bougnas
- ↪ Réalisation d'une billetterie au théâtre de Verdure
- ↪ Création d'un pôle intergénérationnel

Rénovation de bâtiments

- ↪ Reprise de la toiture de la grange - Avenue du Luberon

Acquisitions foncières

- ↪ Acquisition de la parcelle cadastrée section AZ 236 propriété de l'AVEPH

Amélioration du service public

- ↪ Participation aux travaux d'investissement du nouveau Centre de Première Intervention et prise en charge de la viabilisation.
- ↪ Mise aux normes « accessibilités » de l'entrée de la Mairie

Sécurité publique

- ↪ Remplacement de caméras de vidéo-protection
- ↪ Réalisation de chicanes - chemin de la Glissette

Travaux projetés les années suivantes :

- ↪ Requalification du côté Est de l'avenue Jean GIONO et création d'un réseau pluvial
- ↪ Création de d'un rond-point Albert Camus – avenue Aristide Briand - Antoine Gros et d'un autre rond -point avenue Xavier de Fourvière – avenue Aristide Briand - Avenue des Marronniers
- ↪ Renaturation des abords de l'avenue de la Gare
- ↪ Remplacement des appareillages de points lumineux de l'avenue Aristide Briand
- ↪ Extension de l'éclairage solaire de la vélo-route sur la portion de la gare à Caramède
- ↪ Reprise des enrobés de plusieurs voiries communales (chemin de la Plaine, Chemin du Moulin d'Oise ...)

- ↪ Projet d'agrandissement et de rénovation de la salle de l'Eden
- ↪ Réhabilitation de l'ancien bâtiment place Jules Ferry à destination de la jeunesse (ALSH)
- ↪ Requalification de l'avenue des Marronniers avec création d'un cheminement piéton
- ↪ Aménagement de la partie Est de l'avenue du Luberon
- ↪ Agrandissement de la buvette de la place Jules Ferry
- ↪ Programme de plantations et de végétalisation de la commune...

L'évolution prévisionnelle des travaux d'investissement

Montant des travaux d'investissement 2024	Travaux prévisionnels d'investissement 2025	Travaux prévisionnels d'investissement 2026	Travaux prévisionnels d'investissement 2027	Travaux prévisionnels d'investissement 2028
1 204 K€	2 200 K€	2 260 K€	2 300 K€	2 400 K€

L'objectif de notre collectivité sera de continuer à augmenter sa capacité à investir afin d'offrir aux Robionnais des infrastructures permettant d'assurer une dynamique territoriale et un service public correspondant aux besoins de la population.

BUDGET IMMEUBLES DE RAPPORT

Il s'agit d'un budget annexe sur les immeubles commerciaux. Ce budget concerne les locaux suivants :

- Le café de la Poste
- L'îlot Saint Roch
- La gendarmerie
- Le cabinet médical
- Vélo loisir Provence
- L'ancien poids public (l'Atelier vélo 84)
- Le gîte artisanal (boulangerie)
- Le gîte d'étape l'Escanson

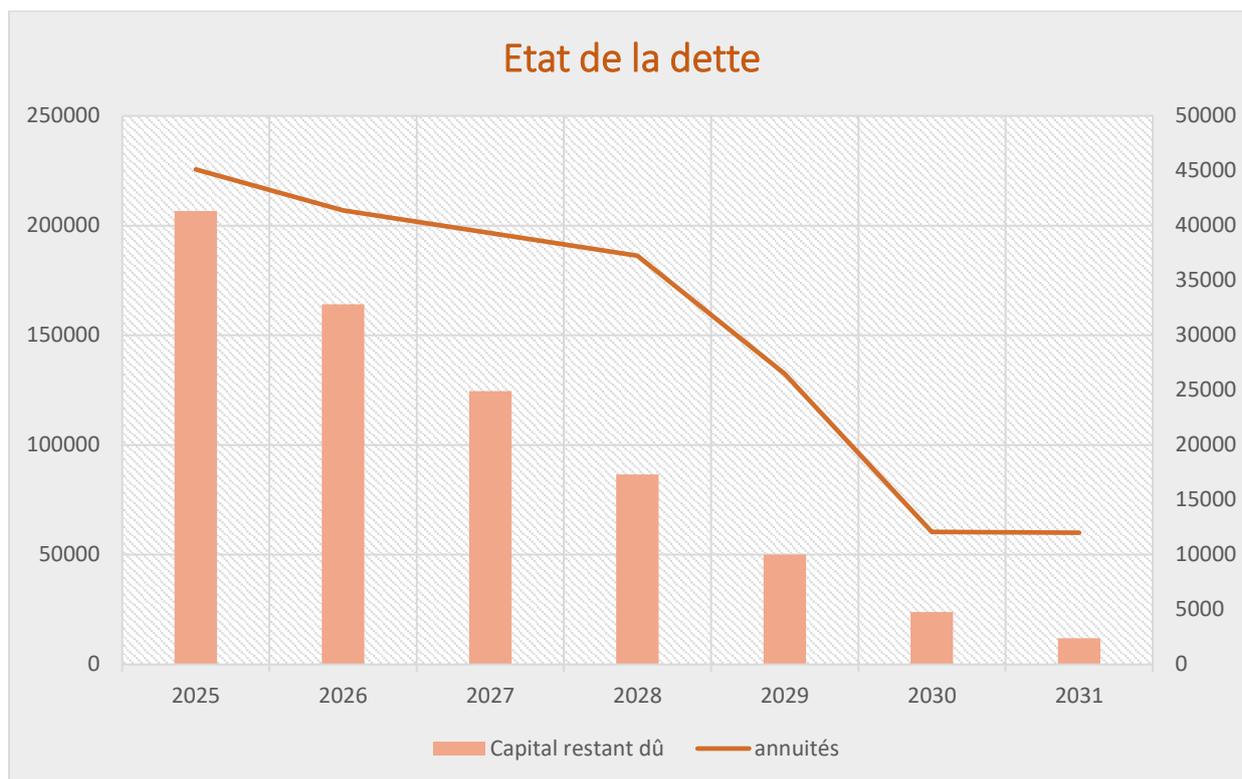
Résultats du Compte Financier Unique prévisionnel 2024 du budget immeuble de rapport

Libelle	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<i>Résultats reportés 2023</i>		6 866.34	5 986.35			879.99
<i>Opérations de l'exercice 2024</i>	301 954.46	305 946.95	59 081.28	57 155.00	361 035.74	363 101.95
<i>TOTAUX</i>	301 954.46	312 813.29	65 067.63	57 155.00	361 035.74	363 101.85
Résultat de clôture du budget Ville sans les R à R		10 858.83	7 912.63			2 946.20
<i>Restes à réaliser</i>						
<i>TOTAUX R à R</i>						
Résultats définitifs avec les R à R		10 858.83	7 912.63			2 946.20

Section de fonctionnement

Sur ce budget, les dépenses réelles de fonctionnement concernent l'entretien des bâtiments et le remboursement de l'intérêt des emprunts. Ce budget comprend également des opérations d'ordre comme les dotations aux amortissements.

Les recettes de fonctionnement proviennent du produit des loyers.



Au 1^{er} janvier 2024, l'encours de la dette du budget « immeubles de rapport » reposait sur cinq contrats et représentait 206 K€. L'annuité sera de 45 K€ sur cet exercice budgétaire.

Section d'investissement

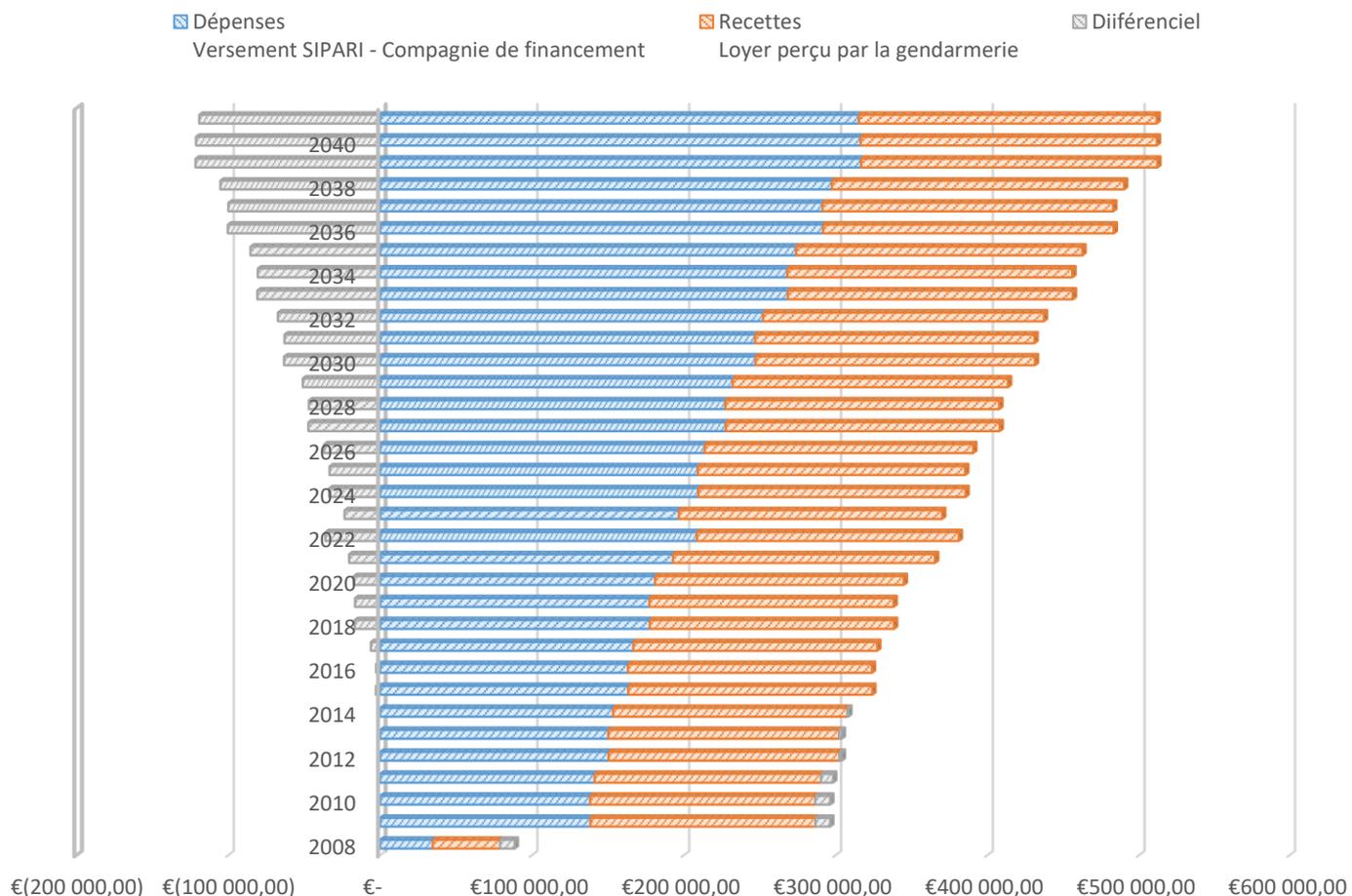
Les dépenses d'investissement de ce budget concernent les gros travaux effectués dans ces bâtiments et le remboursement du capital des emprunts.

En 2025, des travaux seront effectués à la brigade de gendarmerie afin de respecter de nouvelles normes de sécurité. Par ailleurs, la porte d'entrée du gîte d'étape de l'Escanson sera changée.

Les recettes présentes dans cette section proviennent de la contre passation des amortissements.

Le Bail Emphytéotique Administratif que la commune a signé pour la construction de la gendarmerie

DIFFÉRENCE ENTRE LES LOYERS PERÇUS PAR LA COMMUNE ET LE REMBOURSEMENT DES LOYERS FINANCIERS AU CREDIT FONCIER



Le dispositif du bail emphytéotique administratif (BEA) a été institué par la loi n° 2002-1094 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure (dite loi LOPSI).

La collectivité territoriale peut conclure un BEA avec un maître d'ouvrage privé (l'emphytéote) afin qu'il réalise, sur un terrain qu'elle aura mis à sa disposition, un ensemble immobilier couvrant les besoins de la gendarmerie.

Durant toute la durée du BEA, la mairie de Robion verse un loyer financier à l'emphytéote (sur la base d'un emprunt à annuités et taux progressifs). A l'issue du contrat, elle acquiert le bien immobilier en pleine propriété.

La gendarmerie, quant à elle, sous-loue les immeubles à la collectivité par contrat de bail classique (indexé sur l'ICC).

Le bail emphytéotique administratif consenti par la commune en 2007 pour la construction de la gendarmerie rend chaque année l'équilibre du budget « Immeubles de rapport » de plus en plus difficile à atteindre. En effet, les loyers financiers versés par la commune sont à annuités progressives et dans le même temps les loyers versés par la gendarmerie suivent l'indice du coût de la construction (ICC).

A ce jour, l'équilibre des opérations financières entre les loyers de sous-location payés par l'Etat pour la mise à disposition des locaux de gendarmerie et les loyers financiers que nous versons n'est plus assuré. Ce montage financier réalisé en 2007 coûte, chaque année, une somme de plus en plus importante aux contribuables robionnais. Sur l'année 2024, l'écart entre les dépenses et les recettes de la gendarmerie a représenté un déficit de 43 602 €.

En 2024, le budget principal de la commune a encore versé une subvention d'équilibre constatée au compte recette 7552 du budget « immeubles de rapport » dont une grande partie destinée à combler la différence entre les loyers de sous-location et les loyers financiers de la commune au Crédit Foncier. Une subvention d'équilibre sera de nouveau versée en 2025.